

# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



*Catalogue PRESTATIONS*

## CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENTS 2022-2023

---

Des solutions  
au service des  
**AGRICULTEURS  
ELEVEURS**



*Pour des projets qui sortent de terre*



DECLARATIONS ET DEMARCHES	Centre de formalités des entreprises
	Accompagnement PAC
	Accompagnement au montage de dossier de subvention PCAE
GESTION DE L'ENTREPRISE ET DES RELATIONS HUMAINES	Accompagnement REAGIR
	Bilan Humain annuel
	Conciliation médiation
	Mieux vivre au sein d'un groupe
	S'associer et construire un projet commun
	Vers un règlement intérieur qui nous ressemble
	Plan REAGIR
	Plan stratégique de réorientation
	Embaucher à plusieurs
Optimiser son parcellaire et gagner en compétitivité	
INSTALLATION OU TRANSMISSION D'UNE ENTREPRISE	Aide à la réinsertion professionnelle
	Accompagnement Post Installation
	Avenant au Plan d'entreprise
	Etudier de manière approfondie votre projet d'installation
	Evaluer la transmissibilité de votre exploitation
	Evaluer la viabilité de votre projet
	Explorer son projet
	Répertoire Départ Installation / Candidat
	Répertoire Départ Installation / Offreur
Stage de parrainage	
CONDUITE DE L'ELEVAGE	Réaliser votre bilan fourrager
	Contrôle de performance ovins
	Elaborer le bilan sanitaire de votre troupeau en ligne
	Analyse et suivi du système fourrager
	Conseils en géobiologie

Intégralité de l'offre de  
PRESTATIONS

2022-2023



<b>AMELIORER SES BÂTIMENTS D'ELEVAGE</b>	Construire son bâtiment d'élevage
	Demande de dérogation—bâtiment
	Estimer la valeur de vos bâtiments
	Réfléchir son projet de bâtiment
	Un permis de construire clé en main
	Réaliser l'intégration paysagère de vos bâtiments agricoles
<b>DEPLOYER LES CIRCUITS COURTS ET L'AGRICULTURE BIO</b>	Calculer le prix de revient de ses produits fermiers
	Diagnostic logistique en circuits de proximité
	Ecriture de son Plan de maîtrise sanitaire
	Calculer le prix de revient de ses produits fermiers
	Etude du potentiel commercial de son projet de diversification
	Projet de diversification : quelles opportunités ?
	Réalisation de son plan de laboratoire
Evaluer la faisabilité du projet de conversion BIO	
Conseils en Agriculture BIO	
<b>DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES</b>	Appel d'offre — le photovoltaïque sur toiture
	Le photovoltaïque sur toiture : une diversification simple
	Réaliser des études réglementaires pour l'installation d'une unité de méthanisation
<b>ETRE PLUS SEREIN ET PLUS EFFICIENT EN GRANDES CULTURES</b>	Echanger, optimiser, améliorer...Pensez GDA !
	Conseil Stratégique Phyto
	Groupe Cultures BIO
	Des Outils d'Aides à la Décision : MesSatimages et MesParcelles
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Obtenir son agrément Vidangeurs
	Réaliser le plan d'épandage de déchets organiques
	Diagnostic Environnement de l'Exploitation d'Elevage (DEXEL)
	Réaliser le plan d'épandage pour vos effluents d'élevage
	Suivi agronomique des épandages de déchets organiques
	Accompagnement au dossier de subvention <i>Reconquête de la Qualité de l'eau</i>
	Appui technique à la gestion de l'azote

# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



## DECLARATIONS ET DEMARCHES

Centre de formalités des entreprises

Accompagnement PAC

Accompagnement au montage de  
dossier de subvention PCAE



# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

ACCOMPAGNEMENT

## Centre de Formalités des Entreprises (CFE)

### Les AVANTAGES

*Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.*

- > Réception et analyse de votre déclaration
- > Vérification de sa cohérence avec l'historique connu
- > Saisie de votre déclaration en direct
- > Remise de votre récépissé et n° SIREN sur place
- > Envoi suivi auprès des organismes

### **Vous souhaitez :**

- > Déclarer votre activité
- > Obtenir votre numéro SIREN/SIRET
- > Déclarer des modifications
- > Déclarer votre arrêt d'activité

# Centre de Formalités des Entreprises



## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

La Chambre d'Agriculture vous accompagne dans vos démarches administratives lorsque vous souhaitez créer, modifier ou cesser l'activité de votre exploitation agricole.

### Sont concernés :

- Toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plus étapes nécessaires au déroulement de ce cycle
- Les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation
- L'apiculture dès lorsqu'il y a vente du miel
- Les élevages de chiens et chats dès la première portée vendue sans pédigrée et dès la 2ème portée pour les élevages chiens et chats avec pédigrée

Notre Centre de Formalités des Entreprises (CFE) constitue un guichet unique vous permettant de simplifier l'ensemble de vos démarches en une seule fois et en un seul lieu.



## LES AVANTAGES DE LA PRESTATION

Un interlocuteur unique pour des démarches multiples



## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Astrid BARROIS**

**Conseillère**

03 24 56 82 48

[cfe@ardennes.chambagri.fr](mailto:cfe@ardennes.chambagri.fr)

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
15 rue du Château  
CS 70769 - VILLERS-SEMEUSE  
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

### Ouverture

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi  
De 8h00 à 12h00

### Tarifs (dossier incomplet)

Individuel : 48 € HT  
Société : 65 € HT

### Documents remis

N°SIREN/SIRET  
Récépissé de dépôt de déclaration au CFE

### Public

Exploitants agricoles



## LE CFE DES ARDENNES EN 2020 C'EST...

- 643 dossiers traités
- 25 créations de sociétés
- 197 créations d'entreprises individuelles  
(agriculteurs, sylviculteurs, canins félins,...)



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDENNES

# PROagri

POUR VOUS, AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

RÈGLEMENTATION

## Déclaration PAC,

Venez avec vos  
documents, nous  
faisons le reste !

> Possibilité de traiter  
votre dossier à distance

## Les AVANTAGES

- > Réalisation par un conseiller expérimenté
- > Spécialisé dans la réglementation et l'outil Télépac
- > Relation privilégiée avec la DDT
- > PAC 2023 Simulation + plaquette

*Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé adapté à la situation afin de respecter les exigences de la PAC (du 1er avril au 15 mai 2022)*

En plus d'être accompagné vous disposerez d'une information sur les nouveautés réglementaires ce qui vous permettra d'être à jour sur l'actualité agricole.

Quelle que soit votre situation, nos experts vous permettront de disposer d'un dossier conforme à la réglementation et de vous informer sur la PAC 2023,

**3 permanences (RDV OBLIGATOIRE) dans les Communautés de Communes**

GDA de la Thiérache à LIART  
**21 et 27 avril et 5 mai**  
(présence assurée entre autres  
par Didier PHILIPPE)

Communauté de Commune à  
POIX-TERRON  
**26 avril** (présence de Victoria AUBLET)

Communauté de Commune à  
VOUZIERIS  
**3 mai** (présence d'Antoine LETINOIS),



# Déclaration PAC

## Notre solution d'accompagnement



### OBJECTIFS

Gagnez en temps, sérénité et en efficacité dans la réalisation d'un dossier aux impacts financier lourds, 1h de rendez-vous !



### DÉCLARATION EN 3 ÉTAPES

Réalisez votre déclaration PAC, enregistrer votre déclaration et réceptionner les justificatifs.



### VÉRIFICATION PARCELLAIRE

Vérifier vos îlots et particularités topographiques, modifier votre assolement et enregistrer votre parcellaire.



### VOS AIDES

Vérifiez les contrats engagés, le respect des règles de verdissement des aides (pourcentage des SIE...) et l'activation des DPB.



### TRANSFERT DE VOTRE DOSSIER

Nous transmettons votre dossier à l'administration en toute sécurité.



### RÉCEPTION DES JUSTIFICATIFS

Obtenez un accusé de réception du dossier PAC, un justificatif des demandes d'aides ainsi que votre assolement.

## Vos interlocuteurs

#### Renseignements

Alexandre VERMEULEN  
Conseiller PAC  
Tél : 03 24 33 71 16 / 06 12 99 38 11  
[a.vermeulen@ardennes.chambagri.fr](mailto:a.vermeulen@ardennes.chambagri.fr)

Dominique PIERRON  
Conseiller PAC  
Tél : 03 24 33 89 60 / 06 10 69 36 78  
[d.pierron@ardennes.chambagri.fr](mailto:d.pierron@ardennes.chambagri.fr)

Victoria AUBLET  
Conseillère PAC  
Tél : 03 24 56 89 69 / 06 03 19 79 93  
[v.aublet@ardennes.chambagri.fr](mailto:v.aublet@ardennes.chambagri.fr)

Didier PHILIPPE  
Conseiller PAC  
Tél : 03 24 53 37 36 / 06 07 54 42 16  
[d.philippe@ardennes.chambagri.fr](mailto:d.philippe@ardennes.chambagri.fr)



Antoine LETINOIS  
Conseiller PAC  
Tél : 03 24 56 56 26 / 06 23 38 07 33  
[a.letinois@ardennes.chambagri.fr](mailto:a.letinois@ardennes.chambagri.fr)



Gautier MANSART-ROGIER  
Conseiller PAC  
Tél : 03 24 33 71 06 / 06 38 63 11 66  
[g.mansart-rogier@ardennes.chambagri.fr](mailto:g.mansart-rogier@ardennes.chambagri.fr)



#### Prise de rendez-vous

Isabelle ITAN  
Assistante  
Tél : 03 24 36 64 41  
[i.itan@ardennes.chambagri.fr](mailto:i.itan@ardennes.chambagri.fr)

#### NOS TARIFS

Forfait réalisation 1h :  
150 € HT et 45 € par 1/2h sup.

Forfait vérification simple :  
130 € HT





# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEILS EN ENTREPRISE

## Accompagnement au montage de dossier de subvention PCAE

### Les AVANTAGES

*Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.*

- > *Accompagnement de nombreux dossiers de demande d'aide PCAE chaque année*
- > *Contact régulier avec les financeurs et le service instructeur pour répondre aux questions éventuelles rapidement*

### Vous souhaitez

- > *Déposer un dossier de subvention PCAE (Elevage, Diversification, Reconquête de la Qualité de l'Eau) pour un investissement matériel*
- > *Etre accompagné lors de votre demande de financement*
- > *Augmenter vos chances d'obtenir la subvention*

*Simplifiez vos démarches et augmentez vos chances d'obtenir la subvention.*

# Accompagnement au montage de dossier de subvention PCAE



## DIAGNOSTIQUER

- Eligibilité du projet et du matériel à acquérir
- Montant du financement envisageable
- Détermination du financeur dévolu au projet



## ACCOMPAGNER

- Vérification des pièces à joindre
- Présence éventuelle de parcelles en zone de captage
- Fourniture de pièces complémentaires si nécessaire
- Complétude du dossier de demande d'aide
- Validation et signature du dossier par l'exploitant agricole
- Dépôt du dossier (sauf RQE)

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES

ou

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
15 rue du Château / VILLERS-SEMEUSE  
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES

### Tarifs

de 70 € à 500 € H.T.  
SELON LE CHOIX DES OPTIONS

### Documents remis

Selon les options choisies :

- Dossier de demande d'aide complété, prêt à être déposé au Guichet Unique (GUSI)
- Dossier de demande de paiement complété

### Délai

Sous 15 jours

### Public

Exploitants agricoles, hors CUMA (voir avec la Conseillère Charlene GOLLÉ - 06 23 38 97 17)

## VOS INTERLOCUTEURS

### Diversification



**Enora LOUESDON**  
**Conseillère**  
06 22 80 90 95  
e.louesdon@ardennes.chambagri.fr



**Alexandre VERMEULEN**  
**Conseiller**  
06 12 99 38 11  
a.vermeulen@ardennes.chambagri.fr

### Elevage



**Dominique PIERRON**  
**Conseiller**  
06 10 69 36 78  
d.pierron@ardennes.chambagri.fr



**Juliette GANDON**  
**Conseillère**  
06 03 19 95 11  
j.gandon@ardennes.chambagri.fr



**Maxime TAMINE**  
**Conseiller**  
07 76 11 75 23  
m.tamine@ardennes.chambagri.fr



**Nicolas PARENT**  
**Conseiller**  
06 29 11 97 57  
n.parent@ardennes.chambagri.fr



# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



## GESTION DE L'ENTREPRISE ET DES RELATIONS HUMAINES

Accompagnement REAGIR  
Bilan Humain annuel  
Conciliation médiation  
Mieux vivre au sein d'un groupe  
S'associer et construire un projet  
commun  
Vers un règlement intérieur qui nous  
ressemble  
Plan REAGIR  
Plan stratégique de réorientation  
Embaucher à plusieurs  
Optimiser son parcellaire et gagner en  
compétitivité

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

ACCOMPAGNEMENT

## Accompagnement REAGIR

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Compétences techniques internes
- > Réseaux de partenaires diversifiés
- > Objectivité
- > Confidentialité
- > Impartialité
- > Maillage territorial

### Vous souhaitez :

- > Identifier les points de blocage
- > Aplanir vos difficultés d'exploitant
- > Résoudre au mieux les problèmes que vous rencontrez
- > Analyser vos difficultés
- > Connaître l'état de difficulté de votre exploitation et juger si elle est viable et redressable

# Accompagnement REAGIR



## ACCOMPAGNER

- Faire un état des lieux de votre situation
- Identifier les pistes d'amélioration
- Vous mettre en relation avec les partenaires de l'exploitation



## DIAGNOSTIQUER

- Faire un état des lieux de votre situation,
- Analyser les difficultés
- Connaître l'état de difficulté de son exploitation et juger si elle est « viable et redressable »



## LES DOMAINES D'INTERVENTION

- Economique : conciliation avec les créanciers, activation d'aides conjoncturelles....
- Sociale : lien avec la MSA pour les problèmes de santé, de handicap, de retraite, ...
- Administrative : interface avec les administrations telles que la DDT, la DSV, ...
- Juridique : informations sur les procédures judiciaires
- Relations humaines : communication, mise en place des règles, entente entre associés, ...



## INFOS PRATIQUES

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **PLAN REAGIR**  
Elaborer les pistes d'amélioration, définir un plan de redressement, suivre le bon déroulé de ce plan

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

- Compte rendu de visite
- Diagnostic d'orientation

### Délais

Sous 2 mois

### Public

Exploitants agricoles

## VOS INTERLOCUTEURS

### Service Conseils en entreprise

#### Assistante du service

Armelle COULANGES

03.24.56.89.48



ACCOMPAGNEMENT

## BILAN Humain Annuel

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Respect des personnes
- > Comportement neutre et impartial
- > Respect du secret professionnel
- > Développement chez les associés accompagnés d'une conduite autonome et responsable
- > Impartialité
- > Confidentialité

### Vous souhaitez :

- > Faire le bilan de l'année écoulée en matière de communication et se donner de nouveaux objectifs collectifs
- > Diagnostiquer l'organisation interne
- > Préconiser des pistes d'amélioration à apporter
- > Intervenir lors de l'assemblée générale

# Bilan Humain annuel



## ACCOMPAGNER

- Dégager les points forts et points d'amélioration individuels et communs
- Partage des points de vue de chacun lors de l'Assemblée Générale
- Rédaction du plan de progrès



## LES DOMAINES D'INTERVENTION

Les relations humaines

- Optimisation de la communication entre les associés
- Renforcer la cohésion d'équipe
- Permettre à chacun de bien vivre au sein du groupe
- Permettre à chacun de s'exprimer



## INFOS PRATIQUES

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Vers un règlement intérieur qui nous ressemble**
  - Définir les règles de fonctionnement de son exploitation agricole,
  - Définir les objectifs partagés entre les associés,
  - Définir la place et le rôle de chacun,
  - Définir l'organisation du travail, etc.

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

- Contrat d'accompagnement
- Comptes rendus d'entretiens
- Plan d'actions accepté par chacun

### Délais

Sous 2 mois

### Public

Exploitants agricoles

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Audrey DEMAULJEAN**

**Conseillère**

03 24 56 89 43 / 06 23 38 27 27

audrey.demauljean@ardennes.chambagri.fr





# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

ACCOMPAGNEMENT

## CONCILIATION MEDIATION

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Respect des personnes
- > Comportement neutre et impartial
- > Respect du secret professionnel
- > Développement chez les associés accompagnés d'une conduite autonome et responsable
- > Impartialité
- > Confidentialité

### Vous souhaitez :

- > Etre accompagné dans la résolution de conflit/litige au sein de son exploitation agricole
- > Etre accompagné à la formulation de propositions constructives
- > Avoir des préconisations sur les modalités de résolution du conflit
- > Elaborer un plan d'actions accepté par chacun



# CONCILIATION MEDIATION



## ACCOMPAGNER

- Analyse et clarification de la situation en entretiens individuels
- Partage des points de vue de chacun et recherche de solutions
- Rédaction du plan d'actions



## LES DOMAINES D'INTERVENTION

Les relations humaines

- Optimisation de la communication entre les associés
- Renforcer la cohésion d'équipe
- Permettre à chacun de bien vivre au sein du groupe
- Permettre à chacun de s'exprimer



## INFOS PRATIQUES

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Vers un règlement intérieur qui nous ressemble**
  - Définir les règles de fonctionnement de son exploitation agricole,
  - Définir les objectifs partagés entre les associés,
  - Définir la place et le rôle de chacun,
  - Définir l'organisation du travail, etc.

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

- Contrat d'accompagnement
- Comptes rendus d'entretiens
- Plan d'actions accepté par chacun

### Délais

Sous 3 mois

### Public

Exploitants agricoles

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Audrey DEMAULJEAN**

**Conseillère**

03 24 56 89 43 / 06 23 38 27 27

audrey.demauljean@ardennes.chambagri.fr



## Mieux vivre au sein d'un groupe

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Respect des personnes
- > Comportement neutre et impartial
- > Respect du secret professionnel
- > Développement chez les associés accompagnés d'une conduite autonome et responsable
- > Impartialité
- > Confidentialité

### Vous souhaitez :

- > Améliorer et optimiser les relations et le fonctionnement d'un groupe, d'une société agricole
- > Etablir un état des lieux de l'ambiance du groupe
- > Dégager les points forts et les points d'amélioration du fonctionnement du groupe
- > Elaborer d'un plan d'actions

# Mieux vivre au sein d'un groupe



## ACCOMPAGNER

- Analyse et clarification de la situation en entretiens individuels
- Partage des points de vue de chacun
- Rédaction du plan d'actions



## LES DOMAINES D'INTERVENTION

Les relations humaines

- Optimisation de la communication entre les associés
- Renforcer la cohésion d'équipe
- Permettre à chacun de bien vivre au sein du groupe
- Permettre à chacun de s'exprimer



## INFOS PRATIQUES

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Vers un règlement intérieur qui nous ressemble :**
  - Définir les règles de fonctionnement de son exploitation agricole,
  - Définir les objectifs partagés entre les associés,
  - Définir la place et le rôle de chacun,
  - Définir l'organisation du travail, etc.
- **Bilan humain annuel :**
  - Diagnostic de l'organisation,
  - Préconisations d'amélioration à apporter,
  - Intervention en assemblée générale.

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

- Contrat d'accompagnement
- Comptes rendus d'entretiens
- Plan d'actions acceptés par chacun

### Délai

Sous 3 mois

### Public

Exploitants agricoles

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Audrey DEMAULJEAN**

**Conseillère**

03 24 56 89 43 / 06 23 38 27 27

A.demauljean@ardennes.chambagri.fr



## S'associer et construire un projet commun

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Respect des personnes
- > Comportement neutre et impartial
- > Respect du secret professionnel
- > Développement chez les associés accompagnés d'une conduite autonome et responsable
- > Impartialité
- > Confidentialité

### Vous souhaitez :

- > Définir les relations et le fonctionnement de la future société agricole/association
- > Définir les règles de fonctionnement de son exploitation agricole, les objectifs partagés entre les associés, la place et le rôle de chacun, l'organisation du travail, etc.
- > Echanger sur les personnalités de chacun, les valeurs et représentations communes
- > Elaborer un plan d'actions

# S'associer et Construire un Projet Commun



## ACCOMPAGNER

- Définir les règles de fonctionnement de son exploitation agricole,
- Définir les objectifs partagés entre les associés,
- Définir la place et le rôle de chacun,
- Définir l'organisation du travail, etc.



## LES DOMAINES D'INTERVENTION

Les relations humaines

- Optimisation de la communication entre les associés
- Renforcer la cohésion d'équipe
- Permettre à chacun de bien vivre au sein du groupe
- Permettre à chacun de s'exprimer



## INFOS PRATIQUES

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Vers un règlement intérieur qui nous ressemble**
  - Définir les règles de fonctionnement de son exploitation agricole,
  - Définir les objectifs partagés entre les associés,
  - Définir la place et le rôle de chacun,
  - Définir l'organisation du travail, etc.

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

- Contrat d'accompagnement
- Comptes rendus d'entretiens
- Plan d'actions accepté par chacun

### Délais

Sous 2 mois

### Public

Exploitants agricoles

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Audrey DEMAULJEAN**

**Conseillère**

03 24 56 89 43 / 06 23 38 27 27

A.demauljean@ardennes.chambagri.fr



## Vers un Règlement Intérieur qui nous ressemble

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Respect des personnes
- > Comportement neutre et impartial
- > Respect du secret professionnel
- > Développement chez les associés accompagnés d'une conduite autonome et responsable
- > Impartialité
- > Confidentialité

### Vous souhaitez :

- > Rédiger le règlement intérieur de sa société
- > Définir les règles de fonctionnement de son exploitation agricole, les objectifs partagés entre les associés, la place et le rôle de chacun, l'organisation du travail, etc.

# Vers un règlement intérieur qui nous ressemble



## ACCOMPAGNER

- Rencontrer chaque associé de la société agricole
- Dégager les points positifs et les points d'amélioration mis en avant par les associés
- Rédaction du plan de progrès
- Définir les règles de fonctionnement de son exploitation agricole
- Définir les objectifs partagés entre les associés
- Définir la place et le rôle de chacun
- Définir l'organisation du travail, etc



## LES DOMAINES D'INTERVENTION

Les relations humaines

- Optimisation de la communication entre les associés
- Renforcer la cohésion d'équipe
- Permettre à chacun de bien vivre au sein du groupe



## INFOS PRATIQUES

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Bilan humain annuel :**
  - Diagnostic de l'organisation
  - Préconisations d'amélioration à apporter
  - Intervention en assemblée générale

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

- Contrat d'accompagnement
- Comptes rendus d'entretiens
- Règlement Intérieur

### Délais

Sous 3 mois

### Public

Exploitants agricoles

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Audrey DEMAULJEAN**

**Conseillère**

03 24 56 89 43 / 06 23 38 27 27

A.demauljean@ardennes.chambagri.fr



## PLAN REAGIR

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Compétences techniques internes,
- > Réseaux de partenaires diversifiés,
- > Objectivité,
- > Confidentialité,
- > Maillage territorial,
- > Impartialité

### Vous souhaitez :

- > Maintenir l'activité de votre exploitation
- > Retrouver une situation saine
- > Elaborer des pistes d'amélioration
- > Mettre en place un plan de redressement
- > Etre suivi et encadré dans la mise en œuvre du plan de redressement

La Cellule REAGIR accompagne les agriculteurs en période de fragilité



# PLAN REAGIR



## ANALYSER

- Vous accompagner dans la recherche de solutions
- Coordonner les actions des différents intervenants et partenaires
- Analyse technico-économique du fonctionnement de l'exploitation



## PLAN D' ACTIONS

- Evaluation des marges de progrès
- Proposer un plan de redressement



## SUIVRE

- Vérifier la réalisation du plan de redressement et l'amélioration des résultats
- Suivre la mise en place du plan de redressement sur 3 ans. Une visite par an pendant 3 ans.



## ILS TÉMOIGNENT

- « Le Plan REAGIR m'a permis d'améliorer mes résultats techniques et mon revenu »
- « Grâce au Plan REAGIR, j'ai bénéficié d'un étalement de ma dette et d'aides, ils ont organisé les réunions avec mes créanciers et mis en place un accompagnement spécifique pour mon associé »
- « Ils m'ont accompagné pour y voir plus clair dans mes difficultés »
- « C'est un regard extérieur, neutre »

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

- Plan REAGIR (contenant le plan de redressement)
- Compte-rendu de visite ou de réunion
- Fiche de suivi annuel (3)

### Délai

Sous 6 mois

### Public

Exploitants agricoles

## VOS INTERLOCUTEURS

### Service Conseils en entreprise

#### Assistante du service

Armelle COULANGES

03.24.56.89.48

a.coulanges@ardennes.chambagri.fr



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDENNES

# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEIL

## PLAN STRATEGIQUE de Réorientation

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Compétences techniques internes;
- > Réseaux de partenaires diversifiés;
- > Objectivité;
- > Confidentialité;
- > Maillage territorial;
- > Impartialité

### Vous souhaitez :

- > Clarifiez vos objectifs
- > Elaborer des pistes d'actions
- > Mettre en place un plan stratégique d'actions

Vous accompagner dans votre réflexion sur l'évolution de l'exploitation

# Plan Stratégique de Réorientation



## ANALYSER

- Analyse technico-économique du fonctionnement de l'exploitation
- Identifier les points forts et les points faibles du projet
- Collecter les références comptables et les éléments techniques du projet
- Echanges et analyse de la situation observée



## PLAN D'ACTIONS

- Evaluation des marges de progrès
- Trouver les personnes ressources répondant aux interrogations
- Envisager différentes hypothèses et déterminer une stratégie
- Déterminer un plan d'actions
- Elaborer un plan stratégique de réorientation

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

- Plan Stratégique de réorientation
- Compte-rendu de visite ou de réunion

### Délai

Sous 6 mois

### Public

Exploitants agricoles

## VOS INTERLOCUTEURS

### Service Conseils en entreprise

#### Assistante du service

Armelle COULANGES

03.24.56.89.48



## Embaucher à Plusieurs

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Gratuité
- > Indépendance du conseil
- > Accompagnement personnalisé
- > Animation de groupe pour la création de groupement d'employeurs
- > Confidentialité

### Vous souhaitez :

#### Un accompagnement personnalisé pour :

- > Définir vos besoins
- > Evaluer la pertinence et la faisabilité d'une embauche
- > Définir le profil de poste pour embaucher un salarié
- > Connaître les aides à l'embauche

#### Embaucher plusieurs salariés

- > Différentes formes d'embauche
- > Groupement d'employeurs
- > Définir le besoin du groupe
- > Etablir un plan d'action

# Embaucher à Plusieurs



## ACCOMPAGNER

- Rencontre et identification des besoins
- Evaluer les besoins d'accompagnement
- Répondre à vos interrogations concernant l'embauche d'un salarié
- Rédaction et diffusion d'une annonce
- Faciliter la recherche de salarié et proposer des profils
- Proposer des prestations complémentaires



## LES DOMAINES D'INTERVENTION

- Ecoute et construction de projet
- Permettre à chacun de s'exprimer
- Informations sur les aides à l'embauche
- Groupement d'employeurs une solution possible
- Recrutement



## INFOS PRATIQUES

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- Formation « Organisation du travail
- Formation « Développer la confiance avec son salarié »
- Formation DUER
- Médiation Employeur – Salarié

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Gratuit

(pris en charge par financements INTERREG, Chambre d'Agriculture des Ardennes, CASDAR et EPCI)

### Documents remis

- Fiches Conseil Emploi
- Offre d'emploi (selon la demande)

### Délai

Sous 3 mois

### Public

Exploitants agricoles  
Groupes d'exploitants agricoles

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Chloé Barré**

**Conseillère emploi**

03 24 33 71 07

chloe.barre@ardennes.chambagri.fr



www.afnor.org  
Liste des sites certifiés et  
de nos engagements sur  
www.chambres-agriculture.fr



## Optimiser son parcellaire : pourquoi pas vous

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Présenter les opérations d'échanges parcellaires à partir d'exemples conduits récemment
- > > Définir le niveau de dispersion de vos parcelles et identifier les impacts sur votre système
- > Construire une analyse partagée de votre territoire pour identifier les enjeux d'un projet d'échanges parcellaires, les clés de réussite et les freins,

#### Vous souhaitez :

- > Découvrir les opérations de restructuration parcellaire
- > **Explorer collectivement** la possibilité de mettre en place un projet sur votre territoire
- > Identifier ce que vous pouvez **gagner** dans cette opération

# Optimiser son parcellaire : pourquoi pas vous



## VOS ATTENTES

➤ Collecte des éléments pour constituer le dossier :

1. Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

OUI  NON

Si oui—Laquelle ? .....

2. Vos 2 principales questions sur ce thème ?

1 : .....

2 : .....

3. Connaissez vous la position de vos propriétaires sur les échanges parcellaires ?

OUI  NON

Précisez .....

4. Avez-vous déjà participé à une opération d'échanges parcellaires ? Si oui, décrivez là : .....

.....

.....

5. Vos suggestions : .....

.....

.....

## RETOUR DU FORMULAIRE - RENSEIGNEMENTS :

Céline DEHU —Service Foncier Urbanisme

1 Rue Jacquemart Templeux CS 70733

08013 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes

1 rue Jacquemart Templeux

08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Gratuit pris en charge par VIVEA

Autre public : 80 €

### Documents remis

### Délai

1 jour

### Public

Exploitants agricoles souhaitant améliorer son parcellaire

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Céline DEHU**

**Conseillère**

03 24 36 64 42

c.dehu@ardennes.chambagri.fr



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDENNES

# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



## INSTALLATION OU TRANSMISSION D'UNE ENTREPRISE

Aide à la réinsertion professionnelle  
Accompagnement Post Installation  
Avenant au Plan d'entreprise  
Etudier de manière approfondie votre  
projet d'installation  
Evaluer la transmissibilité de votre  
exploitation  
Evaluer la viabilité de votre projet  
Explorer son projet  
Répertoire Départ Installation  
Stage de parrainage



# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEILS EN ENTREPRISE

## Aide à la Réinsertion Professionnelle

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Connaissance de la réglementation sur l'ARP
- > Neutralité et confidentialité

### Vous souhaitez :

- > Cesser votre activité agricole bien avant l'âge de la retraite en raison d'importantes difficultés économiques et financières
- > Ne plus redevenir chef d'exploitation
- > Bénéficier d'une aide au départ et éventuellement d'aide à la formation
- > Déposer une demande d'aide à la réinsertion professionnelle

# Aide à la Réinsertion Professionnelle



## DIAGNOSTIQUER

- Collecter les justificatifs nécessaires à l'élaboration de la demande et compléter le dossier
- Transmettre votre dossier à la DDT pour examen en CDOA



## EVALUER

- Vérifier votre éligibilité à l'Aide à la Reconversion Professionnelle

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Sur devis

### Documents remis

Formulaire de demande d'ARP

### Délai

Sous 1 mois

### Public

Personne dont l'exploitation a été jugée inapte au redressement

## VOTRE INTERLOCUTEUR

### Service Installation / Transmission

**Armelle COULANGES**

Assistante du service

03 24 56 89 48

[a.coulanges@ardennes.chambagri.fr](mailto:a.coulanges@ardennes.chambagri.fr)

Modalités, tarifs et conditions de vente sur demande.

## Accompagnement **Post Installation**

Les 

### AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Une vision globale de l'exploitation
- > Un référent unique épaulé par une équipe pluridisciplinaire (technique, économique, réglementaire) pour un conseil adapté à votre situation
- > Une connaissance des possibilités d'investissement
- > Une connaissance du territoire

#### **Vous souhaitez :**

- > Un suivi global de votre exploitation permet d'assurer le bon fonctionnement de votre projet
- > Un dispositif souple, renouvelable pendant les trois années qui suivent l'installation :
  - *Consolider votre installation*
  - *Garantir la plus grande réactivité et vous adapter*
  - *Rester maître de votre projet en disposant des informations nécessaires à une bonne prise de décision*

# Accompagnement Post Installation



## Un entretien annuel d'écoute pendant 3 ans

- Étude du contexte : économique, technique, comptable, humain, de votre projet
- Établissement d'un plan de progrès



## Vous écouter, vous conseiller et adapter

- Identification des difficultés, mais aussi des opportunités dans la mise en œuvre de votre projet :

*En fonction de vos besoins : des focus peuvent être réalisés sur certains aspects du projet*

- Vérification de la bonne réalisation des étapes du plan de progrès
- Préconisation d'actions correctives, si nécessaire



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Une approche globale prenant en compte toutes les composantes de votre activité**

Démarrez **SEREINEMENT** votre nouvelle activité

Renforcez vos chances de **RÉUSSITE**

Prenez les **BONNES DÉCISIONS**

Soyez **RASSURÉ**

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Sur votre exploitation

### Tarifs

Tarif plein : 500 € HT/an

Tarif aidé : 220 € HT/an

*Selon éligibilité à l'aide du Conseil Régional*

### Documents remis

Compte-rendu

### Délai

1 mois

### Public

Nouveaux installés agriculteurs  
(Depuis moins de 5 ans)

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Audrey Demauljean**  
**Conseillère**

03 24 56 89 43

[Audrey.demauljean@ardennes.chambagri.fr](mailto:Audrey.demauljean@ardennes.chambagri.fr)



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## Avenant au Plan d'Entreprise

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Compétence en approche globale
- > Connaissance de la réglementation sur la DJA

### Vous souhaitez :

- > Modifier votre projet d'installation initial
- > Apprécier la viabilité de votre nouveau projet
- > Connaître les incidences des modifications sur votre DJA
- > Vous mettre en conformité vis-à-vis de la DJA
- > Elaborer un avenant au plan d'entreprise en bonne et due forme

# Avenant au Plan d'Entreprise



## DIAGNOSTIQUER

- Analyser la situation observée et échanger
- Collecter les références comptables des premiers résultats et les éléments du nouveau projet



## EVALUER

- Elaborer une étude prévisionnelle incluant les modifications de projet
- Elaborer un avenant au plan d'entreprise initial

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarif

Sur devis

### Documents remis

- Etude économique prévisionnelle
- Avenant au plan d'entreprise

### Délai

Sous 2 mois

### Public

Personne ayant demandé la DJA dans les Ardennes et étant dans les 4 ans d'engagement

## VOS INTERLOCUTEURS

### Service Installation / Transmission



**Armelle COULANGES**

**Assistante du service**

03 24 56 89

a.coulanges@ardennes.chambagri.fr



**Aurélie SATTEZI**

**Chef de Service**

06 89 58 34 11

a.sattezi@ardennes.chambagri.fr



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDENNES

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## Étudier de manière approfondie votre projet d'installation

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Proximité et connaissance du terrain
- > Réactivité des conseillers
- > Compétence en approche globale
- > Appui possible au sein de la Chambre d'Agriculture avec des conseillers spécialisés
- > Compétences sur la réglementation DJA

#### Vous souhaitez :

- > Apprécier les conditions de réussite du projet d'installation par l'intervention de techniciens spécialisés
- > Identifier les forces et les faiblesses, les points de vigilance
- > Proposer différents scénarios
- > Bénéficier d'une approche globale
- > Apprécier la viabilité du projet
- > Disposer d'un plan d'actions pour la mise en œuvre du projet
- > Elaborer un dossier de demande de DJA si demande de DJA

# Étudier de manière approfondie votre projet d'installation



## DIAGNOSTIQUER

- Collecter les références comptables et les éléments techniques de l'exploitation support et de votre projet
- Identifier les points forts et les points faibles du projet
- Analyser la situation observée et échanger



## ÉTUDIER

- Afin de bien préparer votre projet d'installation, l'audit vous permet de :
  - Trouver les personnes ressources répondant aux interrogations
  - Envisager différentes hypothèses pour déterminer votre stratégie
  - Elaborer une étude prévisionnelle
  - Elaborer un plan d'entreprise et constituer une demande d'aides en cas d'installation aidée (DJA)
  - Réaliser votre demande de subvention auprès du Conseil Régional Grand Est

**Le Conseil Régional subventionne cette démarche pour certains types de projets et/ou de publics (plafond d'aide : 1 500 € HT)**

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

De 3 500 € HT à 5 150 € HT

### Documents remis

- Cahier des charges
- Synthèse d'audit incluant diagnostic et étude économique prévisionnelle
- Présentation synthétique de votre projet pour la banque et la DDT
- Formulaire de demande d'aides nationales et plan d'entreprises (le cas échéant).

### Délai

3 à 5 mois en fonction du projet

### Public

Personne ayant un projet d'installation dans les Ardennes

## VOS INTERLOCUTEURS

### Service Installation des Entreprises



**Armelle COULANGES**

**Assistante du service**

03 24 56 89 40

a.coulanges@ardennes.chambagri.fr



**Aurélie SATTEZI**

**Chef de Service**

06 89 58 34 11

a.sattezi@ardennes.chambagri.fr





## Évaluer la **TRANSMISSIBILITE** DE VOTRE EXPLOITATION

### Les **AVANTAGES**

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Objectivité et approche globale
- > Compétences du réseau Chambre et expériences des conseillers
- > Confidentialité
- > Neutralité.

### **Vous souhaitez :**

- > Organiser votre transmission dans de bonnes conditions en étant acteur de votre projet
- > Connaître les formalités et les étapes clés de la transmission
- > Bénéficier d'un regard extérieur sur votre exploitation
- > Approcher la valeur patrimoniale et la valeur de reprenabilité de votre exploitation
- > Disposer d'un support de discussion pour le futur repreneur ou associé

# Évaluer la TRANSMISSIBILITE DE VOTRE EXPLOITATION



## UN DIAGNOSTIC

- Analyse détaillée de l'exploitation : environnement, foncier, productions, droits à produire, cheptel, bâtiments
- Analyse technico-économique et financière de l'exploitation
- Analyse des atouts et des points de vigilance



## VOUS ECOUTER, VOUS CONSEILLER ET ADAPTER

- Evaluation de l'exploitation selon plusieurs méthodes :
  - valeur patrimoniale
  - valeur de reprenabilité
- Estimation des bâtiments selon une méthode « résiduelle »



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Dans la construction d'un plan d'actions personnalisé afin de réaliser une transmission sereinement**

D'autres appuis sont possibles tels que :

- l'inscription de l'exploitation au Répertoire Départ Installation (RDI)
- le stage de parrainage
- la formation « Bâtir son projet de transmission »
- l'accompagnement « s'associer et construire un projet »

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Sur RDV

### Tarifs

1 920 € HT ou 450 € HT (sous réserve d'éligibilité à l'aide AITA)

### Documents remis

Rapport d'expertise

### Délai

2 à 6 mois en fonction du projet

### Public

Tout exploitant individuel ou en société engagé dans une démarche de transmission/cessation d'activité

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Amandine CUENOT**

**Conseillère**

03 24 56 58 34

amandine.cuenot@ardennes.chambagri.fr





## Évaluer la viabilité de son projet

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Proximité et connaissance du terrain
- > Réactivité des conseillers
- > Compétence en approche globale
- > Appui possible au sein de la Chambre d'Agriculture avec des conseillers spécialisés

### Vous souhaitez :

- > Apprécier les conditions de réussite du projet d'installation
- > Identifier les forces et les faiblesses, les points de vigilance
- > Apprécier la viabilité du projet
- > Disposer d'un plan d'actions pour la mise en œuvre du projet
- > Elaborer un dossier de demande de Dotation Jeunes Agriculteurs

# Évaluer la viabilité de son projet



## DIAGNOSTIQUER

- Identifier les points forts et les points faibles du projet
- Collecter les références comptables et les éléments techniques de l'exploitation support du projet
- Analyser la situation observée et échanger



## ÉVALUER

- Elaborer une étude prévisionnelle
- Elaborer un plan d'entreprise et constituer une demande d'aides en cas d'installation aidée (DJA)

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Forfait : 2 000€ HT

### Documents remis

- Présentation synthétique de votre projet
- Compte rendu du diagnostic
- Etude économique prévisionnelle
- Plan d'entreprise et formulaires de demande d'aides

### Délai

De 2 à 4 mois selon projet

### Public

Personne ayant un projet d'installation dans les Ardennes

## VOS INTERLOCUTEURS



**Armelle COULANGES**

**Assistante**

03 24 56 89

a.coulanges@ardennes.chambagri.fr



**Aurélie SATTEZI**

**Chef de Service**

06 89 58 34 11

a.sattezi@ardennes.chambagri.fr

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## Explorer son projet

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Une diversité de compétences
- > Un conseil indépendant
- > Une formule adaptable

### Vous souhaitez :

- > Réaliser une première approche de votre projet (installation/reprise, diversification, développement d'atelier, etc...)
- > Etudier différentes stratégies pour le mener à bien
- > Identifier ses conditions de réussite, les points forts et les points de vigilance
- > Disposer d'un plan d'actions

# Explorer son projet



## DIAGNOSTIQUER

- Le contexte de réalisation de votre projet
- Les différentes activités et composantes de votre projet
- Les sources de questionnement



## ÉVALUER

- Sa cohérence avec vos objectifs professionnels et personnels
- Les stratégies possibles pour le mettre en œuvre
- Les conditions de sa réussite



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne pour

- **Evaluer la viabilité de son projet**
  - Estimer le potentiel de revenu de votre projet
  - Analyser la cohérence technique du système
  - Déterminer l'éligibilité aux aides à l'installation
- **Maîtriser ses projets de diversification agricole**
  - Connaître les éléments à étudier
  - Réaliser une étude de marché
- **Formuler son projet avant de se lancer !**

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

560€ HT à 1 120 € HT

### Documents remis

Compte-rendu

### Délai

Sous 2 mois

### Public

Exploitants agricoles  
Futurs agriculteurs

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Aurélie SATTEZI**

**Chef de Service**

06 89 58 34 11

a.sattezi@ardennes.chambagri.fr



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEILS EN ENTREPRISE

## Répertoire Départ Installation *Candidat*

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Objectivité et approche globale
- > Compétences du réseau Chambre et expériences des conseillers
- > Confidentialité

### Vous souhaitez :

- > Rechercher une exploitation pour réaliser votre projet d'installation ou d'association
- > Un accompagnement pour maîtriser et identifier les étapes clés de la réussite de

# Répertoire Départ Installation Candidat



## DIAGNOSTIQUER

- Aide à la réflexion et à l'émergence de projet de futurs agriculteurs:
- Mise en relation avec des futurs cédants recherchant un repreneur ou un associé



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne pour

- Construire un plan d'action personnalisé afin de réaliser une installation/association en toute sérénité

*D'autres appuis sont possibles tels que « Evaluer la transmissibilité de votre exploitation », « Le stage de parrainage » et la formation « Bâtir son projet de transmission » ou encore l'accompagnement « S'associer et construire son projet »*

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarif

GRATUIT

### Documents remis

Offre d'exploitation et Classeur RDI

### Public

Tout porteur de projet

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Amandine CUENOT**

**Conseillère**

03 24 56 58 34

a.cuenot@ardennes.chambagri.fr





# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## Répertoire Départ Installation *Offreur*

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Objectivité et approche globale
- > Compétences du réseau Chambre et expériences des conseillers
- > Confidentialité

### **Vous souhaitez :**

- > Transmettre votre exploitation agricole ou cesser votre activité
- > Rechercher un repreneur ou un associé

# Répertoire départ installation Offreur



## DIAGNOSTIQUER

- Aide à la réflexion et à l'émergence de projet des futurs cédants
- Information sur les différentes étapes et démarches à réaliser
- Information sur les outils facilitant la transmission (RDI, stage de parrainage, diagnostic d'exploitation à céder)
- Rédaction et diffusion d'une offre d'exploitation
- Mise en relation avec des candidats recherchant une structure pour s'installer ou s'associer



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne pour

- Construire un plan d'actions adapté à vos besoins afin de réaliser votre transmission en toute sérénité

*D'autres appuis sont possibles tels que « Evaluer la transmissibilité de votre exploitation », « Le stage de parrainage » et la formation « Bâtir son projet de transmission » ou encore l'accompagnement « S'associer et construire son projet »*

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

280 € H.T

### Documents remis

Offre d'exploitation et Classeur RDI

### Délai

1 mois

### Public

Tout exploitant individuel ou en société engagé dans une démarche de transmission/cessation d'activité

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Amandine CUENOT**

**Conseillère**

03 24 56 58 34

a.cuenot@ardennes.chambagri.fr



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDENNES

## Stage de Parrainage

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Objectivité et approche globale
- > Compétences du réseau Chambre et expériences des conseillers
- > Confidentialité
- > Neutralité

### Vous souhaitez :

#### Je suis Cédant



- > Tester en conditions réelles l'intégration d'un candidat à l'installation ou à l'association

#### Je suis Repreneur



- > Vous approprier le fonctionnement de l'exploitation et connaître le territoire
- > Acquérir le savoir et le savoir-faire du futur cédant
- > Tester la faisabilité et la viabilité d'un projet de reprise ou d'association avant l'installation

# Stage de Parrainage



## DIAGNOSTIQUER

- Aider à la réflexion et à l'émergence de projet du candidat à l'installation et du futur cédant
- Réaliser le contrat d'objectifs à atteindre par le stagiaire, faire le point sur les modalités du stage
- Faire le lien avec les organismes et organisations professionnelles (MSA, Conseil Régional, ASP)
- Réaliser un suivi régulier en réalisant 3 visites au cours du stage



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Statut du candidat :** stagiaire de la formation professionnelle
- **Aide :** à partir de 1 000 € versée au candidat par le Conseil Régional Grand Est (selon situation antérieure du candidat) ou financement Pôle Emploi
- **Durée du stage :** durée de 3 mois minimum à 12 mois maximum
- **Conditions du stagiaire:**
  - Etre âgé de moins de 51 ans
  - Satisfaire aux conditions de diplômes, titres ou certificats relatifs à la délivrance de la capacité professionnelle agricole
  - Avoir un projet d'installation hors familial
  - Avoir un projet de stage qui peut être valorisé dans le cadre d'un 3P

**Attention : la demande de prise en charge par le Conseil Régional doit être réalisée avant le démarrage du stage**

*D'autres appuis sont possibles tels que les accompagnements « Evaluer la viabilité de son projet », « Explorer son projet », « s'associer et construire un projet »*

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Gratuit

### Documents remis

Compte-rendu

### Délai

1 mois

### Public

Tout porteur de projet et futur cédant

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Amandine CUENOT**

**Conseillère**

03 24 56 58 34

a.cuenot@ardennes.chambagri.fr



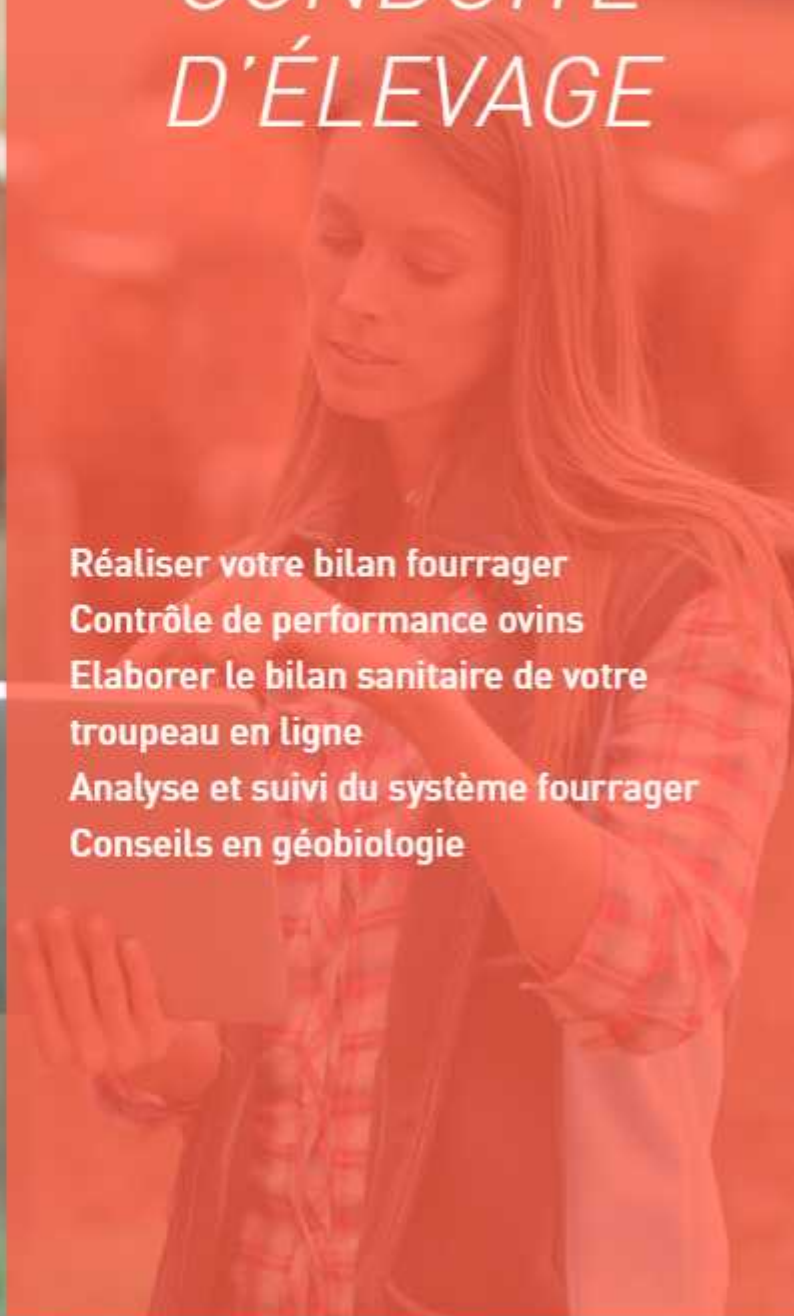
# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



## CONDUITE D'ÉLEVAGE

Réaliser votre bilan fourrager  
Contrôle de performance ovins  
Elaborer le bilan sanitaire de votre troupeau en ligne  
Analyse et suivi du système fourrager  
Conseils en géobiologie



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEILS EN ENTREPRISE

## Réaliser votre bilan fourrager

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Connaissance du terrain et de ses spécificités
- > Suivi d'un réseau d'observation terrain, afin d'appréhender au mieux le contexte climatique

#### Vous souhaitez :

- > Connaître vos ressources et vos besoins en fourrages
- > Quantifier un éventuel déficit en fourrages
- > Vous sécuriser pour passer l'hiver sereinement

# Réaliser votre bilan fourrager



## DIAGNOSTIQUER

- L'équilibre fourrager de l'exploitation
- Votre situation vis-à-vis de vos stocks fourragers



## EVALUER

- Le volume supplémentaire pour compenser un éventuel déficit fourrager
- Une expertise avec vos propres fourrages en toute neutralité commerciale
- Réalisation d'un bilan fourrager avec des préconisations d'amélioration



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
15 rue du Château  
CS 70769 - VILLERS-SEMEUSE  
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

### Tarifs

225 € H.T.

### Documents remis

- Votre bilan fourrager
- Compte-rendu

### Délai

Sous 15 jours

### Public

Éleveurs

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Alexandre VERMEULEN**

**Conseiller**

03 24 33 71 16

[a.vermeulen@ardennes.chambagri.fr](mailto:a.vermeulen@ardennes.chambagri.fr)





## Contrôle de performance ovins

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Améliorer le niveau génétique de la troupe ovine
- > Rentabiliser l'atelier par des performances plus élevées (plus d'agneaux à vendre, moins d'improductives, des agnelles de

#### Vous souhaitez :

- > Disposer d'un contrôle officiel des performances de sa troupe ovine
- > Permettre l'évaluation génétique du troupeau (via Organisme de Sélection ou base Ovall)
- > Améliorer les résultats techniques de l'élevage
- > Disposer d'indicateurs pour faire les choix de renouvellement et de réforme
- > Suivre les croissances des agneaux (planifier ses ventes)



# Contrôle de performance ovins



## DIAGNOSTIQUER

### 3 formules de suivi possibles

#### **Formule « reproduction »**

Enregistrement des luttés, carnet d'agnelage et inventaire

Calcul de l'index « prolixité » des brebis

#### **Formule « élevage »**

Formule reproduction + une pesée de tous les agneaux entre 21 et 42 jours

Résultats formule reproduction + PAT<sup>(\*)</sup> 30 + index « valeur laitière »

#### **Formule « complète »**

Formule élevage + une pesée de tous les agneaux entre 59 et 92 jours

Résultats formule élevage + PAT<sup>(\*)</sup> 70 + GMQ 30-70 + index « croissance »

*\*PAT = Poids Age Type à 30 jours*

- Restitution des résultats à l'éleveur (bilans techniques ovins, valorisés agneaux/brebis/bélier, liste des improductives, états pesées...)



## EVALUER

- Bilan Technique Ovin
- Valorisé agneaux
- Valorisé brebis et bélier
- Liste des improductives
- Sélection des agnelles sur performances



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

Officiellement comme étant l'unique organisme réalisant le contrôle de performances ovins viande sur le département des Ardennes. Les données sont valorisées au niveau national et utilisées pour l'indexation des différentes races.

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes

15 rue du Château

CS 70769 - VILLERS-SEMEUSE

08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

### Tarifs

Forfait 143 € H.T./ an

60 € H.T. / heure min 1 heure de pesée

Forfait déplacement : 90 € H.T.

### Documents remis

Compte-rendu

### Délai

1 mois

### Public

Exploitants ovins

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Julia HOUVENAGHEL**

**Conseillère**

03 24 33 71 27 / 06 25 01 05 62

[j.houvenaghel@ardennes.chambagri.fr](mailto:j.houvenaghel@ardennes.chambagri.fr)



# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



ACCOMPAGNE-

## Élaborer le bilan sanitaire de votre troupeau en ligne

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé,  
basé sur une expertise fiable, délivré  
par des conseillers de la Chambre

#### Vous souhaitez :

- > Savoir gérer le module sanitaire avec l'outil Synel

*Éleveurs adhérents au site SYNEL*

# Élaborer le bilan sanitaire de votre troupeau en ligne



## PROGRAMME

- Gérer sa pharmacie
- Etre capable de réaliser le suivi des ordonnances
- Savoir enregistrer les traitements tant en individuel qu'en lot
- Etre capable de réaliser un bilan sanitaire à partir des



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation du site et de l'application
- Travaux pratiques



## LES AVANTAGES DE LA FORMATION

Enregistrer vos traitements au fur et à mesure pour être plus serein en cas de contrôle

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
15 rue du Château  
CS 70769 - VILLERS-SEMEUSE  
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

### Date

A définir

### Tarifs

### Horaires

13h30 - 17h30

### Durée

1/2 journée

### Public

Exploitants agricoles

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Aurélie MOHR**

**Conseillère**

03 24 33 71 20 / 06 23 38 30 09

a.mohr@ardennes.chambagri.fr



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEILS EN ENTREPRISE

## Analyse et suivi du système fourrager

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Connaissance du terrain et de ses spécificités
- > Suivi d'un réseau d'observation terrain, afin d'appréhender au mieux le contexte climatique et économique
- > Un Sans intérêt commercial

#### Vous souhaitez :

- > Avoir une analyse complète de votre système fourrager
- > Avec des propositions d'amélioration
- > Et un accompagnement individualisé pour les mettre en place

# Analyse et suivi du système fourrager



## DIAGNOSTIQUER

- L'équilibre fourragère de l'exploitation
- Votre situation vis-à-vis de vos stocks fourrager



## EVALUER

- Le volume supplémentaire pour compenser un éventuel déficit fourrager
- Votre marge de sécurité en fourrage



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- Analyse et suivi du système fourrager
  - Analyse complète du système fourrager
  - Suivi sur une année pour la mise en œuvre des points d'amélioration
- Les avantages de la prestation
  - Expertise
  - Connaissance des spécificités
  - Neutralité

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08013 Charleville-Mézières

### Tarifs

700 € H.T.

### Déroulement

4 visites sur 1 année

### Délai

Sous 15 jours

### Public

Éleveurs

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Alexandre VERMEULEN**

**Conseiller**

03 24 33 71 16

a.vermeulen@ardennes.chambagri.fr



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## Bénéficiaire d'un conseil en Géobiologie

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Connaissance de la gestion de l'élevage et de ses spécificités
- > Références techniques locales pour mieux accompagner l'éleveur
- > Sans intérêt commercial

#### Vous souhaitez :

- > Améliorer vos conditions d'élevage et le bien-être de vos animaux
- > Identifier les perturbateurs géobiologiques et électriques

# Bénéficiaire d'un conseil en Géobiologie



## DIAGNOSTIQUER

- La problématique sur l'exploitation



## EVALUER

- L'état des lieux avec ses points sensibles et atouts/contraintes
- Les préconisations à mettre en œuvre



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Analyse complète des perturbations**
  - Etat des lieux et préconisation
  - Suivi sur l'année pour la mise en œuvre des hypothèses de travail
- **Les avantages de la prestation**
  - Expertise
  - Connaissance des spécificités
  - Neutralité

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

800 € HT

### Documents remis

Compte rendu avec plan d'actions

### Délai

Sous 15 jours

### Public

Exploitants agricoles  
Futurs agriculteurs

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Daniel LOUAZEL**

**Conseiller**

03 24 33 71 22 / 06 23 38 76 17

d.louazel@ardennes.chambagri.fr



# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



## AMELIORER SES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

Construire son bâtiment d'élevage  
Demande de dérogation—bâtiment  
Estimer la valeur de vos bâtiments  
Réfléchir son projet de bâtiment  
Un permis de construire clé en main  
Réaliser l'intégration paysagère de vos  
bâtiments agricoles



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## Construire son projet bâtiment

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Analyser l'existant et vos besoins
- > Proposer des conseils neutres adaptés à vos objectifs
- > Appui d'un technicien spécialisé

#### Vous souhaitez :

- > Définir votre projet bâtiment en cohérence avec votre système d'exploitation en cours et à venir

# Construire son projet bâtiment



## DIAGNOSTIQUER

- Ecoute des besoins
- Problématique de l'exploitation



## EVALUER

- La capacité du bâtiment et prendre en compte sa future évolution
- Nécessité de construire à neuf



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Analyse, conception et étude du projet :**
  - Descriptif du projet en lien avec le système d'exploitation en cours et à venir
  - Chiffrage du projet
  - Calcul des capacités de stockage des effluents
  - Réalisation des plans (définir le projet, pouvoir réaliser des devis au plus comparatif...)

### Les avantages de la prestation

- Expertise
- Possibilité de visiter des réalisations sur le département
- Améliorer les conditions de travail
- Mise en conformité des bâtiments
- Améliorer et faciliter les pratiques d'élevage et le bien-être animal
- Neutralité du conseil

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Sur exploitation

### Tarifs

A partir de 600 € HT (selon le temps passé)

### Documents remis

Dossier d'avant-projet :

- Capacités de stockage
- Conseil technique
- Plan du projet
- Chiffrage du projet
- Documents techniques

### Délai

2 visites minimum

### Public

Éleveurs ardennais

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Maxime TAMINE**  
Conseiller

07 76 11 75 23

m.tamine@ardennes.chambagri.fr



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

ACCOMPAGNEMENT

## Demande de dérogation

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Contact avec les différentes administrations
- > Conseiller spécialisé
- > Économie de temps

#### Vous souhaitez :

- > Obtenir votre document administratif

# Demande de dérogation



## DIAGNOSTIQUER

- Réalisation des plans
- Réalisation d'un argumentaire



## DÉROULER

- Un rendez-vous en exploitation
- Réalisation du dossier au bureau



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- Dossier prêt à signer et à déposer
- Réalisation de la déclaration I.C.P.E
- Suivi et soutien du dossier auprès de la DDETSPP et du CODERST

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Sur l'exploitation

### Tarifs

650 € H.T.

### Documents remis

Dossiers de dérogation à déposer  
+ 1 à conserver

### Délai

1 mois

### Public

Éleveurs

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Maxime TAMINE**  
Conseiller

07 76 11 75 23

m.tamine@ardennes.chambagri.fr

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

ACCOMPAGNEMENT

## Estimer la valeur de vos bâtiments

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Profiter d'un accompagnement pour évaluer la valeur de vos bâtiments par un calcul à partir de mesures réalisées sur votre exploitation, de recueil d'informations et de références
- > Connaissance du milieu agricole

#### Vous souhaitez :

- > Connaître la valeur actuelle de vos bâtiments

# Estimer la valeur de vos bâtiments



## DIAGNOSTIQUER

- Un rendez-vous en exploitation
- Réalisation du dossier au bureau



## EVALUER

- Qualité d'estimation avec de solides connaissances du monde agricole



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Rendu complet :**
  - Plan avec numéros de bâtiment
  - Descriptif des bâtiments
  - Estimatif
- **Avantage**
  - Prix de la prestation peu élevé

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Sur l'exploitation

### Tarifs

500 € HT

### Documents remis

Dossier d'estimation de vos bâtiments

### Délai

1 visite

### Public

Agriculteurs ardennais

## VOS INTERLOCUTEURS



**Maxime TAMINE**

Conseiller

07 76 11 75 23

m.tamine@ardennes.chambagri.fr



**Bertille VERON**

Conseiller

06 23 38 98 37

b.veron@ardennes.chambagri.fr



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDENNES

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## Réfléchir son projet bâtiment

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Proposer des conseils neutres adaptés à vos objectifs
- > Appui d'un technicien spécialisé

#### Vous souhaitez :

- > Bénéficier d'un conseil en bâtiment d'élevage : aménagement, modernisation, amélioration ...

# Réfléchir son projet bâtiment



## DIAGNOSTIQUER

- Ecoute des besoins
- Problématique de l'exploitation



## EVALUER

- L'existant et les objectifs



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Conseils sur le projet :**
  - Recommandation et avis du conseiller spécialisé
  - Réalisation d'un schéma/plan du projet
- **Les avantages de la prestation :**
  - Expertise
  - Possibilité de visiter des réalisations sur le département
  - Améliorer et faciliter les conditions de travail ainsi que le bien-être animal
  - Neutralité du conseil

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Sur exploitation

### Tarifs

250 € HT

### Documents remis

Compte rendu de conseil avec schéma/plan du projet

### Délai

1 visite

### Public

Éleveurs ardennais

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Maxime TAMINE**  
Conseiller

07 76 11 75 23

m.tamine@ardennes.chambagri.fr





# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

ACCOMPAGNEMENT

Un permis de  
construire  
clé en main

## Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > La possibilité de bénéficier de la collaboration d'un architecte (sur devis)
- > Contact avec les administrations

### Vous souhaitez :

- > Réaliser le permis de construire de son bâtiment agricole

# Un permis de construire



## DIAGNOSTIQUER

- Réaliser des plans
- Rédaction du dossier



## DÉROULER

- Un rendez-vous en exploitation
- Réalisation du dossier au bureau



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- Réalisation de la déclaration I.C.P.E si nécessaire
- Prix de la prestation peu élevé

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Sur l'exploitation

### Tarifs

Sans architecte : 700 € H.T.  
+ 210 € H.T. si 2ème projet

Si besoin signature architecte : 500 € H.T. +  
150 € H.T. si 2ème projet  
+ devis architecte

### Documents remis

Dossiers permis de construire à déposer  
+ 1 à conserver

### Délai

3 semaines (à 2 mois si architecte)

## VOS INTERLOCUTEURS



**Maxime TAMINE**  
Conseiller

07 76 11 75 23  
m.tamine@ardennes.chambagri.fr



**Bertille VERON**  
Conseiller

06 23 38 98 37  
b.veron@ardennes.chambagri.fr



# Réaliser l'intégration paysagère de vos bâtiments agricoles

## Agriculteurs

*Vous accompagner pour construire le projet d'aménagement paysagère de vos bâtiments agricoles pour :*

- *améliorer la perception de son activité agricole*
- *Rendre plus agréable le travail au quotidien*
- *Renforcer l'image de qualité des produits issus de la ferme*

### ► Contenu :

- Réaliser le diagnostic paysager du site d'exploitation
- Identifier les points stratégiques à traiter
- Choisir les végétaux

### ► Nos atouts :

- Expérience dans la formation et la réalisation d'intégration paysagère des bâtiments agricoles
- Connaissances réglementaires
- Bonne connaissance du terrain et problématiques locales

### ► Documents remis :

- Diagnostic paysager du site d'exploitation
- Projet d'intégration paysagère

Tarif sur devis

Sandrine BOSSU

03 24 36 64 49

# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



## CIRCUITS-COURTS ET AGRICULTURE BIO

Calculer le prix de revient de ses produits fermiers

Diagnostic logistique en circuits de proximité

Ecriture de son Plan de maîtrise sanitaire

Calculer le prix de revient de ses produits fermiers

Etude du potentiel commercial de son projet de diversification

Projet de diversification : quelles opportunités ?

Réalisation de son plan de laboratoire

Evaluer la faisabilité du projet de conversion BIO

Conseils en Agriculture BIO

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEILS EN ENTREPRISE

## Calculer le prix de revient de ses produits fermiers

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Une méthode de calcul reconnue et adaptée aux produits fermiers
- > Un conseil indépendant
- > Un regard pertinent sur votre activité

### Vous souhaitez :

- > Calculer ses prix de revient pour des prix de vente rémunérateurs
- > Augmenter la valeur ajoutée de son atelier vente directe
- > Prendre en compte toutes les charges liées à la vente des produits fermiers

# Calculer le prix de revient de ses produits fermiers



## DIAGNOSTIQUER

- Identifier les marges de manœuvre possibles
- Analyser mes prix pratiqués
- Apprendre à utiliser la méthode de calcul



## ÉVALUER

- Vendre au prix juste ses produits
- Intégrer les frais/temps passé dans le prix des produits
- Vérifier l'adéquation entre prix et circuit de vente



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

### ➤ Pour optimiser vos prix de vente

- Rémunérer votre temps passé
- Être autonome pour fixer les prix
- Améliorer vos circuits de commercialisation

**Afin de déterminer votre stratégie commerciale**

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

#### Module 1

Pour 1 produit: 300 € HT

#### Module 2

Pour une grille complète: 480 € HT

### Documents remis

Compte-rendu

### Délai

1 mois

### Public

Exploitants agricoles  
Futurs agriculteurs

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Enora LOUESDON**

**Conseillère**

03 24 36 64 46

e.louesdon@ardennes.chambagri.fr



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## Diagnostic logistique en circuits de proximité

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Un regard pertinent sur votre activité de vente en circuits de proximité
- > Un conseil neutre et indépendant
- > Des conseillers formés à la logistique en circuits courts

### Vous souhaitez :

- > Analyser vos pratiques de commercialisation
- > Elaborer un plan d'action pour gagner en performance économique et environnementale

# Diagnostic logistique en circuits de proximité



## DIAGNOSTIQUER

- Acquérir des références théoriques sur la livraison en circuits de proximité
- Identifier les freins et les leviers à disposition
- Faire le diagnostic de sa logistique



## EVALUER

- S'interroger sur ses pratiques
- Etudier l'optimisation possible de ses circuits de vente



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Pour réaliser votre diagnostic logistique**
  - Un conseil adapté
  - L'analyse de ses pratiques avec l'utilisation d'un logiciel adapté
- **Des réponses techniques à votre besoin !**

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

240 € HT

### Documents remis

Compte rendu/diagnostic

### Délai

1 mois

### Public

Exploitants agricoles  
Futurs agriculteurs

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Enora LOUESDON**

**Conseillère**

03 24 36 64 46

e.louesdon@ardennes.chambagri.fr



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDENNES



## Conseil dans la réalisation de son plan de laboratoire

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Un regard pertinent sur votre projet de laboratoire de transformation
- > Un conseil neutre et indépendant
- > Des conseillers formés à l'hygiène alimentaire

#### Vous souhaitez :

- > Travailler à la conception de votre laboratoire avec un conseiller formé
- > Etre en règle vis-à-vis de la réglementation en cours
- > Prendre en compte toutes les contraintes de mon projet et les solutionner

# Conseil dans la réalisation de son plan de laboratoire



## DIAGNOSTIQUER

- Identifier les différentes possibilités d'aménagements
- Connaître les obligations réglementaires



## ÉVALUER

- Construire un plan adapté à mes besoins
- Réfléchir à l'ergonomie de mon projet
- Conseil sur l'organisation de l'atelier



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne pour

- **Réaliser votre plan de laboratoire**
  - Un conseil adapté
  - Un local de transformation fonctionnel
  - Un plan de laboratoire conforme à la réglementation
- **Des réponses techniques à votre besoin !**

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

560 € H.T.

### Documents remis

Compte-rendu/plan

### Délai

1 mois

### Public

Exploitants agricoles  
Futurs agriculteurs

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Suzanne GROUSELLE**  
Conseillère

03 24 56 89 58 / 06 23 38 99 06  
s.grousele@ardennes.chambagri.fr



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## Projet de diversification : quelles opportunités ?

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Une diversité de compétences
- > Un conseil indépendant
- > Un accompagnement global unique

### Vous souhaitez :

- > Clarifier les possibilités de mise en œuvre d'un projet de diversification
- > Etre accompagné pour votre projet de diversification
- > Identifier vos conditions de réussite et faire le point sur les adaptations à prévoir

# Projet de diversification : quelles opportunités ?



## DIAGNOSTIQUER

- Clarifier la réalisation de votre projet
- Les différentes activités et composantes de votre projet
- Les sources de questionnement



## ÉVALUER

- Sa cohérence avec vos objectifs professionnels et personnels
- Les stratégies possibles pour le mettre en œuvre
- Les conditions de sa réussite



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne pour

- **Maitriser ses projets de diversification agricole**
  - Connaître les éléments à étudier
  - Réaliser les étapes en adéquation avec votre projet
  - Connaître les aides possibles
- **Disposer des premières clés pour se lancer !**

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Gratuit

### Documents remis

Compte-rendu

### Délai

Sous 15 jours

### Public

Exploitants agricoles  
Futurs agriculteurs

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Enora LOUESDON**

**Conseillère**

03 24 36 64 46

e.louesdon@ardennes.chambagri.fr



# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## Écriture de son Plan de Maîtrise Sanitaire

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Une information précise sur les procédures en laboratoire de transformation
- > Un regard neutre et indépendant
- > Des conseillers formés à l'hygiène alimentaire

### Vous souhaitez :

- > Formaliser votre Plan de Maîtrise Sanitaire
- > Être en adéquation avec la réglementation en vigueur
- > Avoir un appui dans l'écriture des procédures de suivi de votre laboratoire pour assurer l'hygiène et la sécurité des denrées alimentaires

# Écriture de son Plan de Maîtrise Sanitaire



## DIAGNOSTIQUER

- Connaître le statut de laboratoire le plus adapté à ses besoins et rédiger le PMS adapté
- Connaître les obligations réglementaires et bien déclarer son atelier de transformation



## REALISER

- Le Plan de Maîtrise Sanitaire en collaboration avec l'exploitant (bonnes pratiques d'hygiène, plan d'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise, gestion des produits non conformes et de la traçabilité, HACCP)
- Les procédures d'enregistrement de l'atelier



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne pour

- **Être en conformité**
  - Un appui à la formalisation des procédures
  - Un dossier répondant aux exigences de la réglementation sanitaire
- **Une expertise technique garantie par une veille réglementaire régulière**
- **Des astuces pour gagner en efficacité et améliorer ses pratiques**

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

PMS remise directe ou PMS HACCP :  
de 1 120€ à 2 240€ HT

### Documents remis

- Dossier PMS
- Copie de déclaration le cas échéant
- Fiche de suivis et d'enregistrement

### Délai

6 mois

### Public

Exploitants agricoles avec un atelier de transformation

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Suzanne GROUSELLE**  
Conseillère

03 24 56 89 58 / 06 23 38 99 06  
s.grouelle@ardennes.chambagri.fr



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## L'Agriculture Biologique : une piste à explorer

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Solides connaissances technico-économiques des systèmes biologiques
- > Indépendance du Conseil
- > Références techniques et historique des dossiers
- > Maillage territorial

### Vous souhaitez :

- > Transposer le cahier des charges biologique sur un ou plusieurs ateliers de l'exploitation
- > Evaluer l'impact d'une conversion biologique sur le système global d'exploitation
- > Evaluer la faisabilité du projet de conversion et appréhender les conséquences agronomiques, techniques et économiques du projet

# L'Agriculture Biologique : une piste à explorer



## DIAGNOSTIQUER

- Identifier les points forts et faibles de la conversion et valider les grandes lignes du projet
- Collecte des références comptables et les éléments techniques du système de production
- Echanges et analyse de la situation observée
- Mesurer les impacts d'une conversion sur votre exploitation



## EVALUER

- Réalisation d'une approche technique et économique de conversion
- Rédaction du rapport de synthèse
- Analyser et connaître la viabilité technique et économique du projet



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- « **GROUPE CULTURES BIOLOGIQUES** »
  - Améliorer la maîtrise technico-économique de ses cultures
  - Innover en grandes cultures bio
  - Anticiper les changements/évolutions dans les exploitations
- « **ECHANGER, OPTIMISER, AMELIORER : PENSER GDA** »
  - Bénéficier d'un conseil neutre et objectif basé sur des références locales
  - Anticiper les changements/évolutions dans les exploitations
  - Mieux gérer les aspects technico-économiques de l'exploitation

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

- Pochette de conversion BIO
- Compte –rendus de visite
- Audit de Simulation

### Délai

Sous 6 mois

### Public

- Exploitants agricoles
- Futurs agriculteurs

## VOS INTERLOCUTEURS



### Productions végétales

**Adrien BALCEROWIAK**  
Conseiller

03 24 33 71 19 / 06 23 38 26 30

a.balcerowiak@ardennes.chambagri.fr



### Productions animales

**Adèle RAYNAUD**  
Conseillère

03 24 36 64 52 / 07 52 63 75 87

a.raynaud@ardennes.chambagri.fr



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDENNES



# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEILS EN ENTREPRISE

## Vous conseiller en Agriculture Biologique

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Solides connaissances technico-économiques des systèmes biologiques
- > Indépendance du Conseil
- > Références techniques et historique des dossiers
- > Maillage territorial

### Vous souhaitez :

- > Améliorer vos pratiques en polyculture et/ou en élevage biologique
- > Expérimenter et évaluer l'impact d'un changement technique sur le système global d'exploitation
- > Avoir des conseils techniques adaptés et variés, individuellement ou en groupe

# Vous conseiller en Agriculture Biologique



## DIAGNOSTIQUER

- Ecoute des besoins, échanges et analyse de la situation
- Collecte des données nécessaires (techniques et comptables)



## EVALUER

- Elaboration d'une préconisation en réponse aux besoins de l'agriculteur
- Elaboration et mise en place d'un plan d'actions en cas de demande par un groupe d'agriculteurs
- Rédaction du compte-rendu de conseil
- Evaluation de la préconisation



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- « GROUPE CULTURES BIOLOGIQUES »
  - Anticiper les changements/évolutions dans les exploitations
  - Innover en grandes cultures bio
  - Anticiper les changements/évolutions dans les exploitations
- « ECHANGER, OPTIMISER, AMELIORER : PENSER GDA »
  - Bénéficier d'un conseil neutre et objectif basé sur des références locales
  - Anticiper les changements/évolutions dans les exploitations
  - Mieux gérer les aspects technico-économiques de l'exploitation

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

Compte -rendu de conseil

### Délai

Sous 15 jours

### Public

Exploitants agricoles Bio

## VOS INTERLOCUTEURS

### Productions végétales

**Adrien BALCEROWIAK**

Conseiller

03 24 33 71 19 / 06 23 38 26 30

a.balcerowiak@ardennes.chambagri.fr



### Productions animales

**Adèle RAYNAUD**

Conseillère

03 24 36 64 52 / 07 52 63 75 87

a.raynaud@ardennes.chambagri.fr



# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



## DÉVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Le photovoltaïque sur toiture : appel d'offre !

Le photovoltaïque sur toiture : une diversification simple

Réaliser des études réglementaires pour l'installation d'une unité de méthanisation



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEILS EN ENTREPRISE

## Le photovoltaïque sur toiture : une diversification simple

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Etre accompagné dans la mise en place de son projet photovoltaïque
- > Acheter au meilleur prix grâce au système d'appel d'offre et de mise en concurrence

### Vous souhaitez

- > Etre accompagné pour la demande de raccordement
- > Acheter au meilleur rapport qualité/prix grâce au système d'appel d'offres et de mise en concurrence

# Accompagnement de la demande de raccordement

## Participation à l'achat



### Accompagnement de la demande de raccordement

- Rédaction des documents techniques de la demande de raccordement via un prestataire
- Suivi administratif

### Participation à l'appel d'offre

- Réalisation de l'étude détaillée pour chaque installation
- Elaboration du cahier des charges spécifique
- Réunion de présentation des offres et analyse

Vous restez libre du choix de l'installateur !



### CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- Etude indépendante et objective
- Analyse technique de la situation
- Connaissance des problématiques agricoles

### INFOS PRATIQUES

#### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

#### Tarifs

Accompagnement pour la demande de raccordement: entre 1 250 et 2 750€, selon la puissance installée - prestataire : Tecsol  
Engagement dans l'appel d'offre: entre 1 800 € et 3 500 € selon la puissance installée

#### Documents remis

Devis de raccordement  
Analyse des offres des installateurs

#### Délai

Prise de RDV pour la demande de raccordement : 4 semaines  
Plusieurs appels d'offres par an, selon le nombre de projets

#### Public

Exploitants agricoles

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Hélène LEFEVRE**

**Conseillère**

03 24 56 82 11

[h.lefevre@ardennes.chambagri.fr](mailto:h.lefevre@ardennes.chambagri.fr)



**Claire PIGNON**

**Conseillère**

03 24 36 64 54 / 06 23 38 30 40

[c.pignon@ardennes.chambagri.fr](mailto:c.pignon@ardennes.chambagri.fr)



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEILS EN ENTREPRISE

## Le photovoltaïque sur toiture : une diversification simple

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Etre accompagné dans la mise en place de son projet photovoltaïque
- > Acheter au meilleur prix grâce au système d'appel d'offre et de mise en concurrence

### Vous souhaitez

- > Déterminer la faisabilité d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur la ou les toiture(s) de votre exploitation
- > Trouver le meilleur scénario de dimensionnement et d'installation pour votre projet

# Etude de faisabilité du projet



## DIAGNOSTIQUER

- Analyse du contexte de votre projet
- Visite sur site : recensement des toitures disponibles, prise de mesures et relevé des caractéristiques techniques
- Approche de dimensionnement de votre installa-



## EVALUER

- Calcul de la rentabilité du projet : étude de différents scénarios selon la surface de toiture, la puissance et le schéma (vente totale, autoconsommation, autoconsommation avec vente en surplus)
- Remise de l'étude de faisabilité



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- Etude indépendante et objective
- Analyse technique de la situation
- Connaissance des problématiques agricoles

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

500 € HT

### Documents remis

Etude de faisabilité  
Simulation de demande de raccordement

### Délai

15 jours

### Public

Exploitants agricoles  
Futurs agriculteurs

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Hélène LEFEVRE**

**Conseillère**

03 24 56 82 11

[h.lefevre@ardennes.chambagri.fr](mailto:h.lefevre@ardennes.chambagri.fr)





## CONSEILS EN ENTREPRISE

# Réaliser des Etudes Réglementaires pour l'installation d'une Unité de Méthanisation

## Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

Neutralité regroupement des chambres en réseau Grand-Est et mise en commun des moyens et compétences

### Vous souhaitez :

- > Réaliser votre dossier de déclaration, ou dossier de Demande d'Enregistrement au titre des Installations Classées
- > Réaliser votre Plan d'Épandage
- > Réaliser votre Agrément Sanitaire
- > Réaliser un Porter à Connaissance ou tout autre complément de dossier.
- > Accompagnement à la Certification RED II



# Réaliser des Etudes Réglementaires pour l'installation d'une Unité de Méthanisation



## CONNAITRE VOTRE PROJET

- Etablir les besoins de l'agriculteur.
- Déterminer la réglementation attenante au projet
- Echange



## REDIGER LE DOCUMENT

- Rédaction des dossiers
- Elaboration de dossiers de Déclaration ou d'Enregistrement
- Gestion du dossier ICPE tout au long de l'activité de votre entreprise (mise à jour et Porter à connaissance)
- Elaboration de votre Agrément Sanitaire
- Elaboration de votre Plan d'Épandage
- Dépôt auprès des autorités compétentes (DREAL, DDETSPP)
- Accompagnement à la Certification RED II



## INFOS PRATIQUES

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- Approche globale de votre Projet
- Réponse aux obligations réglementaires

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

Dossier de synthèse réglementaire.

### Délais

En fonction du projet.

### Public

Exploitants agricoles  
Futurs agriculteurs

## VOS INTERLOCUTEURS



**Elisabeth BARBIER**

**Conseillère**

03 24 33 71 10 / 06 14 91 62 90

e.barbier@ardennes.chambagri.fr



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDENNES

# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



## *ETRE PLUS SEREIN ET EFFICIENT EN GRANDES CULTURES*

Echanger, optimiser, améliorer...Pensez GDA !

Conseil Stratégique Phyto

Groupe Cultures BIO

Des Outils d'Aides à la Décision :  
MesSatimages et MesParcelles

# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEILS EN ENTREPRISE

## Échanger, Optimiser, Améliorer : Penser GDA

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Mutualisation des compétences (Élevage, Polyculture, ...)
- > Fonctionnement en réseau
- > Formateurs agréés

### Vous souhaitez

- > Bénéficier d'un conseil technique global et/ou réglementaire tout au long de l'année
- > Disposer d'un conseil neutre et objectif basé sur des références locales
- > Anticiper les changements/évolutions dans votre exploitation
- > Améliorer l'approche technico-économique de votre exploitation
- > Favoriser les échanges avec des agriculteurs locaux
- > Se sensibiliser aux nouvelles technologies (Agronomique, environnementale, machinisme, ...)

# Échanger, Optimiser, Améliorer : Penser GDA



## ÊTRE ADHÉRENT D'UN GDA

**Le GDA s'engage à vous apporter le service suivant**

### ▲ Offre Tremplin

- Hotline Cultures, un service régional
- Le Référentiel cultures
- Point technique

### ▲ Une permanence téléphonique par chaque conseiller du territoire

### ▲ Des documents techniques

### ▲ Un suivi collectif :

- Tours de plaine ou tours d'étable : 7 à 8/an
- Formations spécifiques organisées par les GDA
- Réunions techniques
- Une restitution collective technico-économique
- Suivi de techniques innovantes, mise en place de suivis
- d'essais chez les adhérents

Toutes ces actions sont définies par le conseil d'administration de chaque GDA en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

### ▲ Suivi individuel :

- Un rendez-vous de bilan économique par exploitation en partenariat avec le centre de gestion de préférence
- 8 à 10 heures de rendez-vous individuels par an par exploitation. Un temps supplémentaire est accordé aux nouveaux adhérents, aux Jeunes Agriculteurs et aux projets spécifiques des adhérents

Au-delà de ce service commun, l'adhérent qui sollicite un appui complémentaire individuel paiera une prestation de service à la Chambre d'Agriculture des

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Documents remis

- Point technique complet/ territoire
- 20 à 30 brèves/an qui comprennent :
  - Cultures (en partenariat avec 3 autres Chambre d'Agriculture du Grand Est)
  - Elevage
  - Réglementation
  - Petites annonces, agenda, météo
- Flash Inter GDA : 8 à 10 publications/an
- Référentiel Cultures - ingénierie FDGEDA/CDA et impression du document réglé par la Chambre d'Agriculture
- Guide Fertilisation
- Guide technique Grandes cultures biologiques

### Délai

Engagement sur 12 mois avec tacite reconduction

### Public

Agriculteurs

## VOS INTERLOCUTEURS



**Didier PHILIPPE**

**GDA de la Thiérache**

06 07 54 42 16

gdathierache@wanadoo.fr



**Victoria AUBLET**

**GDA de Charleville**

06 03 19 79 93

v.aublet@ardennes.chambagri.fr



**Lucie LABBE**

**GDA du Rethélois**

06 38 93 15 67

gda.rethelois@wanadoo.fr

*La Chambre d'Agriculture des Ardennes est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° agrément IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Le GDA du Rethélois est un GDA autonome. Il est agréé sous le n° agrément CA01664*



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN GRANDES CULTURES

## CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTO

### Les AVANTAGES

- > Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.
- > L'expertise de la Chambre d'Agriculture reconnue comme centre de conseil indépendant agréé

### Vous souhaitez :

- > Identifier vos problématiques sanitaires et établir votre plan d'actions d'évolution de vos pratiques phytos
- > Répondre à vos objectifs d'exploitation afin d'anticiper les évolutions réglementaires et les attentes sociétales
- > **Être en conformité en vue de votre renouvellement Certiphyto**

# CONSEIL STRATEGIQUE PHYTO



## PROFITEZ D'UN SUIVI INDIVIDUALISÉ

- Un diagnostic complet de vos pratiques phytosanitaires
- L'état des lieux de vos atouts et contraintes d'exploitation
- Un plan d'actions personnalisé avec des leviers clés et stratégiques, adaptés à votre exploitation



## BENEFICIEZ D'UNE STRATÉGIE D'EXPLOITATION

- Assurer vos performances technico-économiques en réduisant vos IFT
- Faire évoluer vos pratiques phytosanitaires
- Anticiper les futures évolutions à la fois réglementaires et de marché



## ÊTRE CONFORME A LA REGLEMENTATION

- Des documents conformes à la réglementation réalisés par un organisme de conseil agréé et indépendant à l'écoute du monde agricole
- L'accès au renouvellement de votre Certiphyto décideur : 2 conseils à réaliser en 5 ans espacés de 2 à 3 ans

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Sur exploitation et à la Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

CSP individuel : 600 € / exploitation  
Remise adhérent GDA : - 150 €  
Remise adhérent MesParcelles : - 150 €

### Documents remis

Compte-rendu

### Délai

Dans les 3 mois suivant la rencontre : remise du diagnostic, du conseil stratégique phytosanitaire et du justificatif de réalisation de conseil stratégique phytosanitaire

### Public

Exploitants agricoles (hors exploitations certifiées HVE ou AB sur la totalité de leurs surfaces)

## VOTRE INTERLOCUTEUR

Marc DEVIE

Conseiller

06 18 90 10 26

marc.devie@ardennes.chambagri.fr

UN CONSEIL  
PHYTOPHARMACEUTIQUE  
NEUTRE ET OBJECTIF !  
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE  
EN CHARGE DE  
L'AGRICULTURE,  
SOUS LE NUMÉRO  
1401762



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## Groupe Cultures Biologiques

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Indépendance du conseil
- > Fonctionnement en réseau
- > Approche pluridisciplinaire de l'équipe des conseillers

#### Vous souhaitez :

- > Améliorer la maîtrise technico-économique de ses cultures
- > Anticiper les changements/évolutions dans les exploitations
- > Innover en grandes cultures bio
- > Bénéficier d'un conseil neutre et objectif basé sur des références locales.



## DIAGNOSTIQUER

- Etablir les besoins du groupe
- Définition des objectifs de l'année, et des modalités de réalisation
- Echanges et analyse des besoins



## EVALUER

- Mettre en œuvre un plan d'actions
- Identifier les problématiques et les demandes
- Organiser et mettre en place les interventions thématiques
- Organiser des visites terrain, diffuser les comptes rendus et fiche technique conseil technique personnalisée
- Accompagner l'exploitation dans son évolution



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **« Echanger, optimiser, améliorer : penser GDA »**
  - Bénéficier d'un conseil neutre et objectif basé sur des références locales
  - Anticiper les changements/évolutions dans les exploitations
  - Mieux gérer les aspects technico-économiques de l'exploitation

*La Chambre d'Agriculture des Ardennes est agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques - n° agrément IFO1762. Les conseils sont basés sur les observations des parcelles, le BSV, différents bulletins d'informations. Ils sont donnés pour la zone géographique du GDA*

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

- Guide technique cultures bio
- Comptes rendus de visite

### Délai

Engagement sur 12 mois

### Public

Exploitants agricoles ayant des cultures en agriculture biologique

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Adrien BALCZEROWIAK**

**Conseiller**

03 24 33 71 19 / 06 23 38 26 30

a.balcerowiak@ardennes.chambagri.fr





# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## Groupe Cultures Biologiques

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Indépendance du conseil
- > Fonctionnement en réseau
- > Approche pluridisciplinaire de l'équipe des conseillers

### Vous souhaitez :

- > Améliorer la maîtrise technico-économique de ses cultures
- > Anticiper les changements/évolutions dans les exploitations
- > Innover en grandes cultures bio
- > Bénéficier d'un conseil neutre et objectif basé sur des références locales.



## DIAGNOSTIQUER

- Etablir les besoins du groupe
- Définition des objectifs de l'année, et des modalités de réalisation
- Echanges et analyse des besoins



## EVALUER

- Mettre en œuvre un plan d'actions
- Identifier les problématiques et les demandes
- Organiser et mettre en place les interventions thématiques
- Organiser des visites terrain, diffuser les comptes rendus et fiche technique conseil technique personnalisée
- Accompagner l'exploitation dans son évolution



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **« Echanger, optimiser, améliorer : penser GDA »**
  - Bénéficier d'un conseil neutre et objectif basé sur des références locales
  - Anticiper les changements/évolutions dans les exploitations
  - Mieux gérer les aspects technico-économiques de l'exploitation

*La Chambre d'Agriculture des Ardennes est agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques - n° agrément IFO1762. Les conseils sont basés sur les observations des parcelles, le BSV, différents bulletins d'informations. Ils sont donnés pour la zone géographique du GDA*

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

- Guide technique cultures bio
- Comptes rendus de visite

### Délai

Engagement sur 12 mois

### Public

Exploitants agricoles ayant des cultures en agriculture biologique

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Adrien BALCZEROWIAK**

**Conseiller**

03 24 33 71 19 / 06 23 38 26 30

a.balcerowiak@ardennes.chambagri.fr



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

AGRICULTURE DE PRÉCISION

Piloter  
votre  
fertilisation  
azotée sur blé  
et colza avec

mes satimages

- Blé : Optimiser les apports de fin de cycle pour combiner rendement et qualité
- Colza : Déterminer précisément les besoins de vos colzas



## Nos avantages

- **Sécurité** : un outil conforme à la réglementation qui permet d'adapter le Plan Prévisionnel de Fumure (PPF).
- **Fiabilité** : des modèles développés par nos experts et testés localement par nos ingénieurs agronomes.
- **Confort** : nous nous chargeons de tout, vous récupérez vos cartes et fichiers de modulation par mail.
- **Souplesse d'utilisation** : avec modulation (automatique ou manuelle) / sans modulation.

TARIF UNIQUE  
**9€/ha**

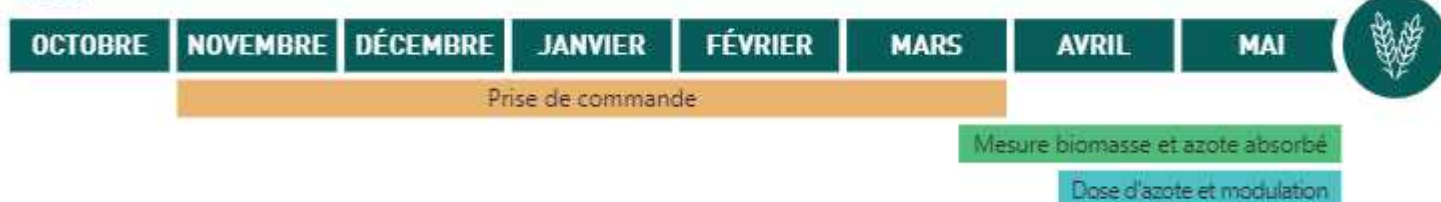
CARTE DE MODULATION GRATUITE  
POUR LES ADHÉRENTS AUX  
GROUPES DE DEVELOPPEMENT  
(1€/ha pour les non adhérents)

## Comment ça marche ?

### COLZA



### BLÉ



## Les documents fournis

- **Données moyennes à la parcelle** (biomasse, doses calculées)
- **Carte de variations** intraparcellaires
- **Fichiers de modulation** adaptés à votre console

## Votre interlocuteur

Manon DAUTRUCHE  
03 24 56 89 41 - 06 03 43 15 86  
manon.dautruche@ardennes.chambagri.fr



## Notre engagement

### ☞ SIMPLICITÉ

Une navigation simple et intuitive sur tous vos appareils, hors ligne ou connectés.

### ☞ SÉCURITÉ

Une solution qui sécurise vos pratiques (en lien avec le registre phytosanitaire) et vos données (sauvegarde automatique).

### ☞ ACCOMPAGNEMENT

Une équipe de conseillers sur le terrain qui vous accompagne et vous suit au quotidien dans la gestion de votre exploitation.

### ☞ PERFORMANCE

Cartographie, interventions, DAD, liaison console-tracteur... Toutes vos données centralisées au même endroit et accessibles à tout moment pour vous faire gagner du temps au quotidien.



## Et vous, pourquoi avoir choisi MesParcelles ?

«Avant, nous utilisions un logiciel compliqué, peu fonctionnel et sans assistance de proximité. On nous a conseillé MesParcelles et nous avons été convaincus. Le prix est intéressant et l'outil très facile à utiliser au quotidien. La plateforme est très complète et nous fait gagner du temps. Depuis que nous nous y sommes mis, la gestion de notre exploitation est plus simple et plus rapide. En plus, cela permet d'être en conformité avec la réglementation !»

Pierre, agriculteur à Saint Cyprien (66)

**PROAGRI**  
**mesparcelles**  
L'accélérateur de performance



**N°1**  
du marché



**35 000**  
exploitations  
utilisatrices



**6 150**  
ingénieurs  
et techniciens



**11 500**  
plans de fumure



**14 000**  
déclarations PAC  
réalisées avec  
MesParcelles

[www.mesparcelles.fr](http://www.mesparcelles.fr)



Retrouvez les coordonnées de  
votre Chambre d'agriculture sur  
[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE

**PROAGRI**  
**mesparcelles**  
L'accélérateur de performance

SOLUTIONS NUMÉRIQUES

Une plateforme de  
**services**  
tout en un  
pensée avec vous  
pour **votre**  
**exploitation**



[www.mesparcelles.fr](http://www.mesparcelles.fr)



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE

**Confort, sécurité, simplicité...  
gagnez du temps au quotidien**



## Gérer la traçabilité de vos productions

### Gestion parcellaire cartographique

#### Gestion de la fertilisation

- Agronomique (plan de fumure NPK)
- Réglementaire (conformité Directive Nitrates)

#### Gestion phytosanitaire\*

- Conseil annuel morte-saison et conseil au champ
- Réglementaire (contre les phytosanitaires)
- OAD Prévention des maladies (OPTIPROTECT)

#### Traçabilité automatique\*

Identification des produits et suivi des interventions sur smartphone



## Suivre vos indicateurs environnementaux

### Suivi des mesures agro environnementales

**Indicateurs environnementaux** (IFT, vérification des 170 unités d'Azote directive nitrates)



## Faciliter vos audits de certifications environnementales

**Suivi des indicateurs et gestion de la certification** HVE, Bio, GlobalG.A.P., TerraVitis

\* Les Chambres d'agriculture réalisent du conseil phytosanitaire sorti agrées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant.



## Piloter votre performance économique

**Suivi des performances technico-économiques** (marge brute et semi-directe, gestion des stocks)

**Suivi des cotations avec MesMarchés**



## Anticiper votre déclaration PAC

**Aide à la déclaration** PAC et export vers T L PAC



## Connectez toutes vos données d'exploitation

- Interconnexion console tracteur
- Dispositif de traçabilité automatique
- Imagerie satellite et drone
- Outils d'Aide à la Décision (OAD)

# Rejoignez la communauté



## Un abonnement annuel adapté à vos besoins

- Un service qui s'adapte à tous les types d'exploitation (grandes cultures, élevage, viticulture, arboriculture...)
- Une utilisation en toute liberté, en autonomie ou accompagné par votre conseiller
- Des lettres d'information régulières pour vous accompagner et vous conseiller

## Toutes les données de votre exploitation à portée de main

- Vos données disponibles sur ordinateur, smartphone et tablette
- Des mises à jour automatiques

## Un accompagnement sur-mesure

- Des formations individuelles ou collectives pour une appropriation optimale de toutes les fonctionnalités
- Une assistance téléphonique personnalisée
- Possibilité de prise en main à distance par votre conseiller local

# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



## ENVIRONNEMENT

Obtenir son agrément Vidangeurs

Réaliser le plan d'épandage de déchets organiques

Diagnostic Environnement de l'Exploitation d'Elevage (DEXEL)

Réaliser le plan d'épandage pour vos effluents d'élevage

Suivi agronomique des épandages de déchets organiques

Accompagnement au dossier de subvention Reconquête de la Qualité de l'eau

Appui technique à la gestion de l'azote

# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEILS EN ENTREPRISE

## Obtenir son agrément

« Vidanges des installations d'assainissement individuelles »

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Un conseil indépendant
- > Un regard pertinent sur votre activité

#### Vous souhaitez :

- > Réaliser votre dossier de demande d'agrément pour la vidange des installations d'assainissement non collectives
- > Avoir une bonne connaissance des règles qui régissent cette activité



# Obtenir son agrément

## « Vidanges des installations d'assainissement individuelles »



### COLLECTER

- Collecte des éléments pour constituer le dossier :
  - Dossier PAC informatisé,
  - Identification des parcelles sur carte
  - Données technico-économiques de l'exploitation



### ANALYSER ET CONSTITUER LE DOSSIER

- Analyse critique du plan d'épandage vis-à-vis des contraintes réglementaires
- Constitution du dossier administratif et création ou mise à jour du plan d'épandage associé
- Analyse de terres (en option)



### CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture réalise le dossier « clé en main », c'est en revanche au chef d'exploitation de se charger de le déposer auprès des services de l'Etat.

Le matériel est fourni à l'agriculteur pour réaliser son prélèvement de sol. La réalisation du prélèvement par la Chambre d'Agriculture est en option.

En aucun cas, la Chambre d'Agriculture ne garantit l'obtention de l'agrément.

### INFOS PRATIQUES

#### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

#### Tarifs

350€ pour un dossier  
137€ par analyse de terre  
+ forfait 100€ si prélèvement de terre à réaliser

#### Documents remis

- Compte-rendu
- Dossier de demande d'agrément prêt à déposer : 4 exemplaires papier et 1 pdf (dont cartographie du plan d'épandage, analyses de terre...)

#### Délai

6 semaines

#### Public

Exploitants agricoles hors GAEC

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Flore MONTEBRAN**

**Conseillère**

03 24 33 71 28

f.montebran@ardennes.chambagri.fr



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDENNES

Étude

## Réaliser le plan d'épandage de déchets organiques

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Une bonne relation avec les agriculteurs et avec l'administration
- > Une grande expérience du domaine et un retour d'expérience sur les épandages
- > Une base de données environnementales exhaustive

#### Vous souhaitez :

- > Recycler en agriculture les boues produites par votre collectivité ou les déchets organiques produits par votre entreprise
- > Être en conformité avec la réglementation relative à l'utilisation agricole des déchets organiques

# Réaliser le plan d'épandage de déchets



## ÉVALUER LE PRODUIT ET LE MILIEU

- Prélèvement du produit pour analyse
- Evaluation du gisement à recycler
- Contact avec les agriculteurs
- Etude des parcelles, prélèvement de sols



## RÉDIGER LE DOCUMENT

- Cartographie des parcelles
- Calcul des surfaces épandables et des doses d'apport
- Rédaction du plan d'épandage
- Transmission à l'administration



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Réaliser le suivi agronomique des épandages**
  - Assurer le recyclage en agriculture dans de bonnes conditions
  - Garantir le respect de la réglementation sur la filière
  - Optimiser les coûts de fonctionnement

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

Document de synthèse du plan d'épandage avec cartographie

### Délai

Sous 3 à 6 mois

### Public

Collectivités ou industriels  
Producteurs de déchets organiques

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Martin BRICHOT**

**Conseiller**

03 24 33 71 24

m.brichot@ardennes.chambagri.fr



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDENNES

# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## Diagnostic Conseil DEXEL

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Indépendance
- > Neutralité du conseil
- > Conseiller spécialisé
- > Connaissance du milieu agricole

#### Vous souhaitez :

- > Connaître votre situation vis-à-vis de la réglementation

# Diagnostic Conseil DEXEL



## DIAGNOSTIQUER

- Prises d'éléments pour réaliser le diagnostic :
  - Ecoute des besoins
  - Visite des bâtiments et de l'élevage
  - Echanges avec l'éleveur



## EVALUER

- Déterminer si les équipements de l'élevage (ouvrages de stockage d'effluents d'élevage, matériel d'épandage) et les pratiques (d'élevages et culturales) réalisées sur l'exploitation vous permettent de considérer cette dernière aux normes par rapport aux différentes réglementations environnementales dont elle fait l'objet.



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- Environnement : respect des réglementations environnementales relatives au stockage d'effluents et à leur épandage
- Economique : Investissements en faveur de la pérennité des élevages

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Sur l'exploitation

### Tarifs

500 € H.T.

### Documents remis

- Diagnostic Dixel
- Préconisations/conseils suivant l'issue du diagnostic

### Délai

2 rendez-vous

### Public

Éleveurs ardennais

## VOS INTERLOCUTEURS



**Maxime TAMINE**

Conseiller

03 24 33 71 25 / 07 76 11 75 23

m.tamine@ardennes.chambagri.fr



**Alexandre VERMEULEN**

Conseiller

03 24 33 71 16

a.vermeulen@ardennes.chambagri.fr





## Étude

# Réaliser le plan d'épandage pour vos effluents d'élevage

## Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Une bonne connaissance des contraintes réglementaires liées à l'épandage
- > Une grande expérience des sols du département
- > Des conseils sur la valorisation des effluents d'élevage

- > Vous créez un nouvel atelier (volailles d'élevage hors-sol) ou procédez à une extension de votre élevage existant.
- > Votre élevage bovin augmente de taille.
- > Votre parcellaire évolue.
- > Vous vous installez et souhaitez optimiser l'épandage de vos effluents d'élevage.
- > Vos parcelles sont concernées depuis peu par la Zone Vulnérable.

**Alors vous avez sans doute besoin de réaliser ou de mettre à jour votre plan d'Épandage !**

# Réaliser le plan d'épandage pour vos effluents d'élevage



## ÉVALUER LE PRODUIT ET LE MILIEU

- Evaluation du gisement d'effluents d'élevage
- En ICPE enregistrement ou autorisation :
  - Tour des parcelles avec sondage tarière, étude des sols
- Détermination des zones épandables



## RÉDIGER LE DOCUMENT

- Cartographie des parcelles
- Calcul des surfaces épandables et des doses d'apport
- Rédaction du plan d'épandage



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Réaliser le suivi et l'enregistrement des épandages avec « Mes Parcelles »**
  - Assurer l'enregistrement des apports et le calcul des doses d'engrais minéral
  - Garantir le respect de la réglementation

## INFOS PRATIQUES

### Lieu :

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs :

Plan Epandage déclaration : 500 € H.T.  
(adhérents Mes Parcelles) : 400 € H.T.  
Plan Epandage autorisation/enregistrement :  
600 € H.T./Exploitation + 7 €/ha

### Documents remis :

Document de synthèse du plan d'épandage  
avec cartographie

### Délai :

1 journée en ICPE Déclaration à 4 mois en ICPE  
autorisation

### Public :

Éleveurs

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Martin BRICHOT**

**Conseiller**

03 24 33 71 24

m.brichot@ardennes.chambagri.fr

Modalités, tarifs et conditions de vente sur demande.



# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



Étude

## Suivi agronomique des épandages de déchets organiques

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Une bonne relation avec les agriculteurs et avec l'administration
- > Une grande expérience du domaine et un retour d'expérience sur les épandages
- > Une base de données environnementales exhaustive

#### Vous souhaitez :

- > Recycler en agriculture les boues produites par votre collectivité ou les déchets organiques produits par votre entreprise
- > Être en conformité avec la réglementation relative à l'utilisation agricole des déchets organiques



# Suivi agronomique des épandages de déchets organiques



## SUIVRE L'ÉVOLUTION DU PRODUIT ET DES SOLS

- Prélèvement du produit pour analyse (vérification des valeurs limites réglementaires)
- Suivi des teneurs dans les sols
- Récupération des données d'épandage de la campagne concernée



## RÉDIGER LE DOCUMENT

- Rédaction du bilan annuel
- Calcul des flux
- Réalisation du plan prévisionnel des épandages de la campagne suivante
- Réunion annuelle de présentation du bilan de campagne



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Réaliser ou actualiser le plan d'épandage pour vos déchets organiques**
  - Vérification de l'aptitude du produit pour un recyclage en agriculture
  - Evaluation du gisement et des surfaces agricoles nécessaires
  - Etude du parcellaire et de son aptitude à l'épandage

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

Devis sur demande

### Documents remis

- Bilan annuel des épandages
- Plan prévisionnel des épandages pour la campagne suivante

### Délai

1er semestre de l'année N+1

### Public

Collectivités ou industriels producteurs de déchets organiques

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Martin BRICHOT**

**Conseiller**

03 24 33 71 24

m.brichot@ardennes.chambagri.fr





## CONSEILS EN ENTREPRISE

# Accompagnement au montage de dossier de subvention RQE (Reconquête de la Qualité de l'Eau)

## Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Accompagnement de nombreux dossiers Reconquête de la Qualité de l'Eau (RQE) chaque année
- > Contact régulier avec les financeurs pour répondre aux questions éventuelles rapidement

### Vous souhaitez

- > Déposer un dossier de subvention Reconquête de la Qualité de l'Eau pour un investissement matériel, hors CUMA
- > Etre aidé pour remplir le dossier et vérifier les pièces à fournir
- > Augmenter vos chances d'obtenir la subvention

*Un dossier bien rempli et complet augmente les chances d'obtenir la subvention.*

# Accompagnement au montage de dossier de subvention RQE (Reconquête de la Qualité de l'Eau)



## DIAGNOSTIQUER

- Eligibilité du projet et du matériel à acquérir
- Montant du financement envisageable
- Détermination du financeur dévolu au projet



## EVALUER

- Dossier complet avec toutes les pièces à fournir
- Présence éventuelle de parcelles en zone de captage



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- Renseignement sur les délais et points de détails
- Augmentation des chances d'obtenir la subvention, sans pour autant qu'elle soit garantie

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Documents remis

Dossier prêt à rendre à la DDT

### Délai

Sous 15 jours

### Public

Exploitants agricoles, hors CUMA

## VOS INTERLOCUTEURS



**Adrien BALCEROWIAK**

**Conseiller**

03 24 33 71 19 / 06 23 38 26 30

a.balcerowiak@ardennes.chambagri.fr



**Juliette GANDON**

**Conseillère**

03 24 33 89 68 / 06 03 19 95 11

j.gandon@ardennes.chambagri.fr



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDENNES

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS EN ENTREPRISE

## Appui technique à la gestion de L'AZOTE

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > L'expertise locale et la proximité
- > Un conseil neutre, sans intérêt commercial
- > Un accès direct aux exigences réglementaires vis-à-vis des MAEC

#### Vous souhaitez :

- > Echanger avec un conseiller sur vos pratiques de fertilisation
- > Réaliser votre balance globale azotée
- > Trouver des pistes d'amélioration

# Appui technique à gestion de l'Azote



## OBJECTIFS

- Informer sur les mécanismes de pollution de l'azote
- Sensibiliser aux pratiques limitant les phénomènes de pollution



## DÉROULEMENT

- Echange sur les pratiques de fertilisation
- Réalisation d'une balance globale azotée
- Sensibilisation aux problèmes de pollution diffuse par l'azote
- Propositions d'actions correctives

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes  
1 rue Jacquemart Templeux  
08 013 Charleville-Mézières

### Tarifs

240 € H.T.

### Documents remis

- Compte rendu
- Attestation

### Délai

Sous 15 jours

### Public

Exploitants agricoles engagés  
en MAEC Polyculture élevage  
ou Grande culture

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Alexandre VERMEULEN**

**Conseiller**

03 24 33 71 16

a.vermeulen@ardennes.chambagri.fr

